

# PERFORMANCES FINANCIÈRES

# 04

# RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à vos statuts, pour vous présenter les résultats de l'exercice 2023 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre établis conformément aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Ces méthodes de présentation et d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

## LE MARCHÉ

L'activité de Sonasid a été marquée en 2023 par la forte dégradation des spreads entre ferraille et rond à béton sur le marché international ainsi que par la stagnation du secteur de la construction au Maroc.

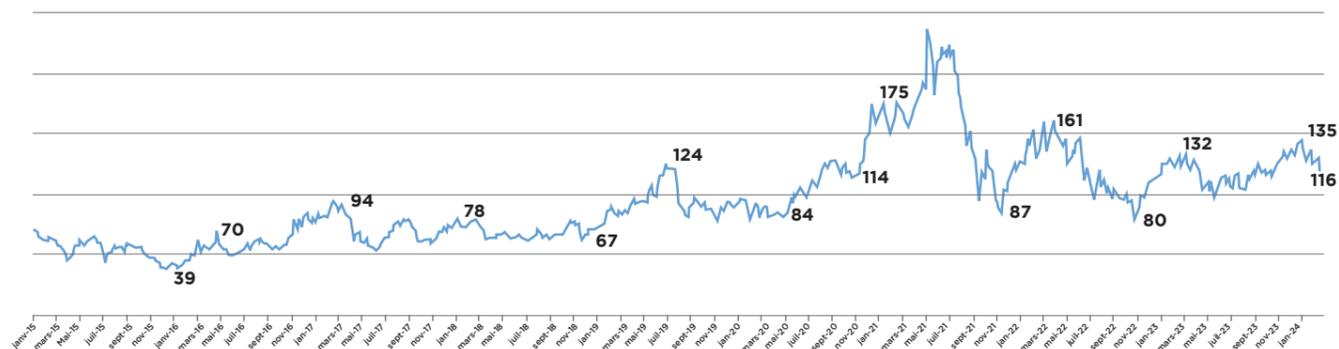
### 1. LE MARCHÉ MONDIAL DE L'ACIER

La production mondiale d'acier a connu une stabilité en 2023, à 1 888 Mt :

- La Chine, qui représente 55% de la production mondiale, est en stagnation en 2023 ; avec un volume de 1 019 Mt. Les exportations chinoises ont atteint 90 MT en 2023 (+36%), leur plus haut niveau depuis 2016, dans un contexte de ralentissement de la demande intérieure.
- La production russe progresse de +5,6% de 2022 (la Russie est le 5ème producteur mondial d'acier).
- Les volumes des producteurs turcs sont en recul de -4% et ceux de l'UE de -7%
- L'Inde, 2ème producteur mondial, a enregistré une croissance de 12%, l'Iran (10ème producteur mondial) progresse de +2%, l'Algérie (35ème producteur mondial) a enregistré une croissance de 3% à 4.4 MT.

#### Prix du minerai de fer.

Iron ore, 62% Fe\$/t, CFR China ex-Australia



- Le prix du minerai de fer est resté stable à 119 USD/T en moyenne en 2023 soutenu par un niveau record d'importations chinoises à 1 200 MT (+5% vs 2022).

#### Prix de la ferraille et évolution des spreads

L'environnement international s'est nettement dégradé à partir du 2ème trimestre 2023, sous la pression du ralentissement de la demande en Europe et de la concurrence accrue exercée par les exportateurs chinois et de la région MENA.

- Le prix moyen de la ferraille a connu une baisse de -49 USD en 2023 par rapport à 2022 pour se situer à 391 USD/t CFR Turquie. Les prix de la ferraille avaient brièvement renoué avec une tendance haussière début 2023, soutenues par les annonces liées à la reconstruction des zones affectés par le séisme en Turquie. Le prix de la ferraille a enregistré un net recul à partir du mois d'avril : - 92 USD/t de mars à octobre 2023, avant de connaître un redressement fin 2023.
- Le prix moyen du rond à béton exporté par les producteurs turcs a connu un recul de -110 USD/t par rapport à 2022. Les prix turcs restent néanmoins peu compétitifs face à la très forte agressivité des producteurs asiatiques et de la région MENA.
- En conséquence, le spread ferraille-rond à béton s'est nettement contracté en passant de 303 USD/t en 2022 à 242 USD/t (-61 USD/t).

#### Principales mesures de défense commerciale

- **États Unis (depuis mars 2018)** : droits additionnels sur les importations d'acier de 25%, avec une évolution vers un système de quotas pour un certain nombre de pays (UE/Japon). L'Inflation Reduction comprend des mécanismes de soutien à la décarbonation de l'industrie sidérurgique américaine.
- **Union Européenne (depuis juillet 2018)** : mesures de sauvegarde de 25% appliqués au-delà de quotas. Prorogation en juin 2021 pour 3 années supplémentaires.

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est entré dans l'UE en octobre 2023. Le MACF prévoit une élimination progressive des quotas carbone gratuits à l'horizon 2026 et les importateurs devront acheter des certificats dont le prix sera indexé à celui de la tonne de CO2 dans l'UE, sur la base des émissions générées lors de la fabrication des produits importés.

Pendant la période de transition (octobre 2023 à 2025), seule une déclaration des émissions carbone est requise, le paiement de ces certificats n'interviendrait qu'à partir de 2026. Les produits couverts par ce mécanisme seront, dans un premier temps, le fer et l'acier, le ciment, les engrais, l'aluminium, l'électricité et l'hydrogène, ainsi que certains précurseurs/matières premières et un nombre limité de produits aval.

• Au Maroc, les mesures de sauvegardes applicables au rond à béton et fil machine (550 DH/T au-delà de quotas) ont pris fin le 15 octobre 2023.

Les droits de douanes prévus dans le cadre de l'amendement de l'ALE Maroc-Turquie sont entrés en vigueur dès l'expiration des mesures de sauvegarde, à travers l'application d'un droit équivalent à 90% du droit d'importation (taux de 27% pour le rond à béton et fil machine en 2024). La durée d'application de ce droit est de 5 ans (renouvelable pour une durée de 5 années).

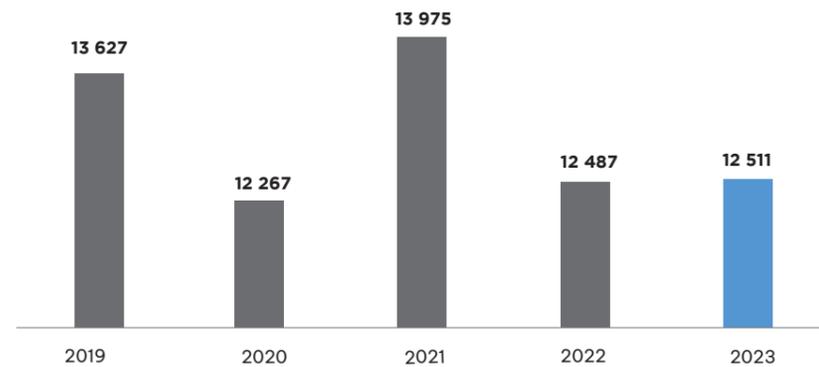
Le droit d'importation applicable au rond à béton et fil machine hors accords de libre-échange est passé de 25% à fin 2019 à 30% en janvier 2020 puis à 40% en juillet 2020. Le taux applicable a été revu à 30% en 2024

## 2. LE MARCHÉ LOCAL

La consommation de ciment est restée stable en 2023 à 12,5 MT. Une reprise de la consommation a été observée au 2<sup>ème</sup> semestre 2023, portée par le dynamisme des projets d'infrastructures (ports, barrages, stades, CHU etc) avec une demande en hausse de 5% par rapport au S2 2022

### Consommation de ciment (MT) 2019-2023

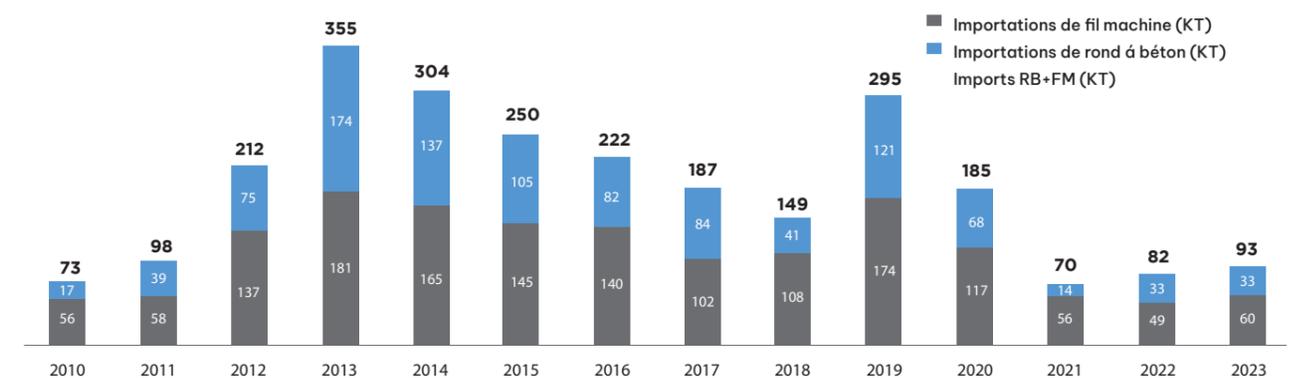
Consommation de ciment (KT)



Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Politique de la ville

**Les importations de rond à béton et fil machine sont en hausse de 13% en 2023 mais demeurent inférieures à la tendance historique.**

**93 kt en 2023 contre 295 kt en 2019**



"Office des changes"

### 1. La sécurité

La Santé et Sécurité au Travail constitue une priorité absolue au sein de la SONASID, partagée au sein de tous les niveaux de l'organisation dans un objectif ultime de ZERO Accident à travers une culture SST interdépendante.

Depuis 2010, SONASID a pu créer son propre système de gestion de la sécurité appelé Système d'Animation Sécurité « SAS » qui se base sur la participation et l'implication effectives des collaborateurs avec un suivi du plus près du top management afin de promouvoir l'exemplarité et l'engagement du plus haut niveau de l'organisation.

SONASID a pu maintenir un taux de fréquence AT en dessous de 1 (TF<1), avec certaines années sans aucun accident avec arrêt. Cette performance est la résultante de l'efficacité du SAS et de son application continue au niveau des processus opérationnels par les équipes sur les sites et unités de production.

Les principales composantes du SAS sont les suivantes :

- Maintien de la Dynamique SAS-TC :
  - Comités Sécurité : Comités Unités, Comités Sites, Comité Central.
  - RSH intégrant le personnel SONASID et le personnel de tous les sous-traitants,
  - Vigilance Partagée : Remonté dans la base Sécurité et dans les ateliers dédiés dans les RSH,
  - Remontée de tout type d'anomalie/risque rencontré par le personnel dans le terrain quel que soit sa catégorie professionnelle ou sa fonction.
  - Elaboration participative des règles sécurité,
  - Analyse des incidents et presque-accident ainsi que le partage des retours d'expérience avec ArcelorMittal.
- Processus des remontées terrain et traitement des anomalies
- Remontée et Analyse des presque-accidents.
- Système d'Audit :
  - Audits terrain,
  - Audits spécifiques,
  - Audits des Secteur & Classification Vert/Rouge
  - Audit Savoir Vouloir Pouvoir (SPV).
- Cas de vigilance partagée entre collaborateurs.
- Maintien de la certification ISO 45001
- Réactivité suite aux situations d'urgence POI (Incendies, Accidents, et autres).
- Plan de prévention applicable à toutes les entreprises extérieures dont les travaux sont classés à risque.
- Dynamique « Amine Salama » pour le développement du leadership SST des collaborateurs de la base opérationnelle.
- Dynamique « Sapeur-pompier Volontaire » pour l'ensemble des sites dans le but de la maîtrise du risque incendie et interventions contrôlées
- Dynamique FPS (Fatalities Prevention Standards).
- Plan de surveillance santé au travail proactif en s'appuyant sur des experts de la santé internationaux.



## 2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 4 996 MDH à fin décembre 2023, progressant de +2% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est soutenue par un effet volume favorable

## 3. Production

La bonne exécution du programme stratégique d'excellence opérationnelle, axé sur le renforcement de la compétitivité, l'optimisation des coûts fixes et le développement de nouveaux relais de croissance, a ainsi permis d'améliorer la performance industrielle.

## 4. Coproduits

La valorisation des Coproduits fait partie des axes stratégiques de SONASID qui veut ancrer son leadership en tant qu'entreprise 100% recycling.

Les Coproduits issus des activités de SONASID, considérés comme matières premières pour d'autres industries, sont commercialisés au Maroc, en Europe et Asie.

## 5. RSE

SONASID accorde une grande attention à la concrétisation de ses engagements en matière sa responsabilité sociétale d'entreprise et place cette dernière au cœur de sa stratégie.

SONASID vise à contribuer aux enjeux d'intérêt général et être créatrice de valeur dans les territoires dans lesquels elle opère. En lien avec nos priorités et aspirations, nous continuons à insuffler une dynamique de développement auprès de nos communautés riveraines en déclinant notre stratégie sociétale fondée sur les orientations stratégiques suivantes :

- Orientation n°1 : Soutenir le développement socio-éducatif des jeunes
- Orientation n°2 : Accompagner l'insertion socio-économique des populations vulnérables
- Orientation n°3 : Appuyer l'animation culturelle de proximité
- Orientation n°4 : Développer des pratiques artistiques inclusives autour du fer

Le comité d'attribution du label Responsabilité Sociétale des Entreprises de la CGEM a renouvelé le Label RSE de SONASID.

Ceci témoigne de la pertinence de notre démarche qui intègre les attentes et les intérêts de nos différentes parties prenantes au niveau de l'ensemble de nos processus et chaînes de valeur. Avec ce renouvellement, SONASID réaffirme sa détermination de faire du développement durable un pilier stratégique et une composante de sa culture d'entreprise.

## Longometal armatures

### Le chiffre d'affaires s'établit

à **744 MMAD** à fin décembre 2023 soit une hausse

de **+14%** par rapport à 2022.

La marge sur matière a atteint **53 MMAD** en amélioration

de **+15%** par rapport à 2022.

La marge sur coût variable est de **57 MMAD** en progression

de **+28%** par rapport à 2022.

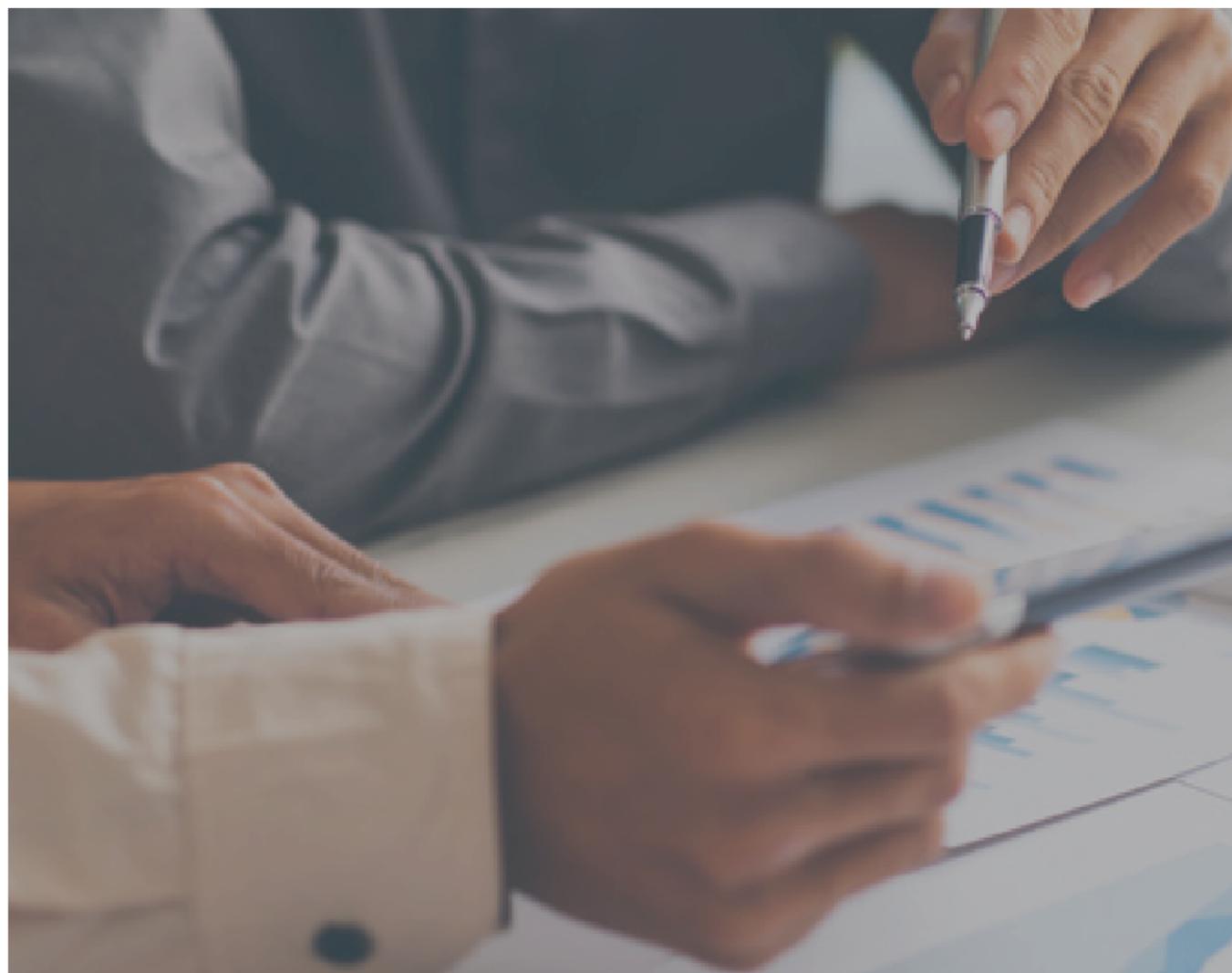
L'excédent brut d'exploitation affiche **24 MMAD** en amélioration

de **+14%** par rapport à 2022.

Le résultat d'exploitation est de **13 MMAD** en baisse

de **-24%** par rapport à 2022.

Le résultat net s'établit à **8 MMAD**.



### LES COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'établit à 4.908 MDH en croissance de 1% par rapport à l'exercice 2022, croissance soutenue par un effet volume favorable +20% compensant la baisse des prix de ventes -10%.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 180 MDH soit 3,7% du CA en baisse de -34% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de 119 MDH soit 2,4% du CA en baisse de -40% soit -1,6 pts du CA par rapport à 2022.

Le résultat net a atteint 79 MDH soit 1,6% du CA en baisse de -34% MDH et 0,9 pts par rapport à 2022.

### LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les produits des activités ordinaires sont de 4 883 MMAD en 2023 contre 5 124 MMAD en 2022.

Les charges d'exploitation courantes sont de

**4 766 MMAD** en 2023 contre 4 962 MMAD en 2022.

Le résultat des activités opérationnelles est de 105 MMAD en 2023 contre 185 MMAD en 2022.

Le résultat financier est de -12 MMAD en 2023 contre -34 MMAD en 2022.

Le résultat net part du groupe est de

**65 MMAD** en 2023 contre 86 MMAD en 2022.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ	Capital Social (KDH)	Participation au capital
Longométal Armatures	60.346	96.93%

## PRISE DE CONTRÔLE

Néant

## CESSION DE PARTICIPATION

Néant

## PERSPECTIVES

Le Groupe Sonasid compte maintenir son engagement en faveur d'un modèle économique durable, en bénéficiant d'une part des nouvelles opportunités de croissance attendues au niveau du marché marocain et en poursuivant, d'autre part, le développement de produits innovants à faible empreinte carbone.

## MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats des membres du conseil sont présentés à la page 114 du présent rapport.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT

Vos commissaires aux comptes feront dans leur rapport l'analyse des comptes et du bilan. Ceux-ci font apparaître un bénéfice net comptable de +79 097 609 dirhams que nous vous proposons d'affecter comme suit :

BÉNÉFICE NET COMPTABLE	79.097.609,38	dirhams
REPORT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	5.845.248,88	dirhams
SOLDE	84.942.858,26	dirhams
RÉSERVE LÉGALE	0	dirhams
BÉNÉFICE DISTRIBUTIBLE	84.942.858,26	dirhams
DIVIDENDE (PROPOSITION)	-81.900.000,00	dirhams
REPORT À NOUVEAU	3.042.858,26	dirhams

Le conseil d'administration propose la distribution de 81.900.000,00 dirhams de dividendes soit 21 dirhams par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit 3.042.858,26 dirhams.

Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2024.

# COMPTES SOCIAUX

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

## BILAN ACTIF

BILAN - ACTIF					Au : 31/12/2023
ACTIF	Exercice			Exercice Précédent	
	Brut	Amort. et prov.	Net		
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)</b>	-	-	-	-	
• Frais préliminaires	-	-	-	-	
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-	
• Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	59.306.024,18	55.576.491,77	3.729.532,41	4.529.220,91	
• Immobilisation en recherche et développement	-	-	-	-	
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51.814.397,69	48.084.865,28	3.729.532,41	4.529.220,91	
• Fonds commercial	7.491.626,49	7.491.626,49	-	-	
• Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	4.466.831.409,02	3.853.304.430,99	613.526.978,03	510.144.453,89	
• Terrains	113.576.646,66	-	113.576.646,66	104.798.703,64	
• Constructions	543.260.464,75	493.081.383,30	50.179.081,45	79.546.973,44	
• Installations techniques, matériel et outillage	3.704.544.370,85	3.287.119.152,05	417.425.218,80	275.448.744,46	
• Matériel de transport	34.872.066,22	33.679.806,09	1.192.260,13	1.239.058,01	
• Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers	39.159.564,11	35.258.021,74	3.901.542,37	2.755.681,80	
• Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	4.166.067,81	-	-	
• Immobilisations corporelles en cours	27.252.228,62	-	27.252.228,62	46.355.292,54	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)</b>	98.375.316,81	-	98.375.316,81	98.375.316,81	
• Prêts immobilisés	13.225,25	-	13.225,25	13.225,25	
• Autres créances financières	39.867.991,56	-	39.867.991,56	39.867.991,56	
• Titres de participation	58.494.100,00	-	58.494.100,00	58.494.100,00	
• Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>	-	-	-	-	
• Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
• Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>4.624.512.750,01</b>	<b>3.908.880.922,76</b>	<b>715.631.827,25</b>	<b>613.048.991,61</b>	
<b>STOCKS (F)</b>	980.382.876,90	69.888.365,00	910.494.511,90	936.118.785,30	
• Marchandises	12.065.048,52	-	12.065.048,52	12.881.172,35	
• Matières et fournitures consommables	455.301.473,61	69.888.365,00	385.413.108,61	293.964.374,04	
• Produits en cours	189.929.017,43	-	189.929.017,43	70.125.949,37	
• Produits intermédiaires et produits résiduels	76.021.967,19	-	76.021.967,19	74.699.647,35	
• Produits finis	247.065.370,15	-	247.065.370,15	484.447.642,19	
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	1.741.936.248,56	242.223.739,34	1.499.712.509,22	1.171.166.530,74	
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	11.978.117,79	-	11.978.117,79	25.025.054,70	
• Clients et comptes rattachés	1.562.924.723,07	231.870.524,56	1.331.054.198,51	1.040.738.302,18	
• Personnel - Débiteur	281.375,82	-	281.375,82	311.911,87	
• Etat - Débiteur	130.577.251,05	-	130.577.251,05	91.803.762,28	
• Comptes d'associés	-	-	-	-	
• Autres débiteurs	33.017.881,42	10.353.214,78	22.664.666,64	12.337.482,19	
• Comptes de régularisation - Actif	3.156.899,41	-	3.156.899,41	950.017,52	
<b>TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	480.231.796,06	-	480.231.796,06	809.735.705,26	
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b> (Éléments circulants)	1.857.963,97	-	1.857.963,97	10.271.673,00	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>3.204.408.885,49</b>	<b>312.112.104,34</b>	<b>2.892.296.781,15</b>	<b>2.927.292.694,30</b>	
<b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>	276.017.049,70	-	276.017.049,70	31.263.615,37	
• Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	870.218,00	
• Banques, T.G et C.C.P. débiteurs	275.874.177,62	-	275.874.177,62	30.202.050,32	
• Caisses, Régies d'avances et accreditifs	142.872,08	-	142.872,08	191.347,05	
<b>TOTAL III</b>	<b>276.017.049,70</b>	<b>-</b>	<b>276.017.049,70</b>	<b>31.263.615,37</b>	
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>8.104.938.685,20</b>	<b>4.220.993.027,10</b>	<b>3.883.945.658,10</b>	<b>3.571.605.301,28</b>	

## BILAN PASSIF

BILAN - PASSIF (modèle normal)		EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	
PASSIF		Exercice	Exercice Précédent
FINANCEMENT PERMANENT	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
	• Capital social ou personnel (1)	390.000.000,00	390.000.000,00
	• Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-
	• Capital appelé dont versé.	390.000.000,00	390.000.000,00
	• Primes d'émission, de fusion, d'apport	1.604.062,88	1.604.062,88
	• Écarts de réévaluation	-	-
	• Réserve légale	39.000.000,00	39.000.000,00
	• Autres réserves	845.654.313,94	845.654.313,94
	• Report à nouveau (2)	5.845.248,88	2.245.237,09
	• Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-
	• Résultat net de l'exercice (2)	79.097.609,38	120.600.011,79
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>1.361.201.235,08</b>	<b>1.399.103.625,70</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>		
	• Subventions d'investissement	-	-
• Provisions réglementées pour amortissements dérogatoires	-	-	
• Provisions réglementées pour plus-values en instance d'imposition	-	-	
• Provisions réglementées pour investissements	-	-	
• Provisions réglementées pour reconstitution des gisements	-	-	
• Provisions réglementées pour acquisition et construction de logements	-	-	
• Autres provisions réglementées	-	-	
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>			
• Emprunts obligataires	-	-	
• Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	
• Avances de l'Etat	-	-	
• Dettes rattachées à des participations et billets de fonds	-	-	
• Avances reçues et comptes courants bloqués	-	-	
• Fournisseurs d'immobilisations, cautionnements reçus et autres dettes de financement	-	-	
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES &amp; CHARGES (D)</b>	57.220.585,85	57.220.585,85	
• Provisions pour risques	57.220.585,85	57.220.585,85	
• Provisions pour charges	-	-	
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>			
• Augmentation des créances immobilisées	-	-	
• Diminution des dettes de financement	-	-	
<b>Total I (A+B+C+D+E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	2.436.536.034,71	2.078.214.090,15	
• Fournisseurs et comptes rattachés	2.025.432.669,53	1.613.146.889,96	
• Clients créditeurs, avances et acomptes	9.452.205,94	156.346.373,90	
• Personnel - Créancier	4.443.399,32	4.404.964,96	
• Organismes Sociaux	265.631,58	6.860.877,89	
• Etat - Créancier	395.035.259,49	294.856.114,59	
• Comptes d'associés - Créiteurs	1.228.000,00	1.920.000,00	
• Autres Créanciers	678.868,85	678.868,85	
• Comptes de régularisation - Passif	-	-	
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	28.259.004,97	36.672.714,00	
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)</b>	728.797,49	394.285,58	
<b>Total II (F+G+H)</b>	<b>2.465.523.837,17</b>	<b>2.115.281.089,73</b>	
TRÉSORERIE	<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>		
	• Crédits d'escompte	-	-
	• Crédits de trésorerie	-	-
	• Banques (soldes créditeurs)	-	-
<b>Total III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>3.883.945.658,10</b>	<b>3.571.605.301,28</b>	

(1) capital personnel débiteur (-)

(2) bénéficiaire (+); déficitaire (-)

## COMPTES PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (MODÈLE NORMAL)

COMPTES PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (modèle normal)		Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023		
NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	Situation comparative au 31/12/2020
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
• Ventes de marchandises (en l'état)	21.648.698,58		21.648.698,58	18.687.908,95
• Ventes de biens et services produits	4.886.545.893,26		4.886.545.893,26	4.831.985.506,55
• Variation de stocks de produits(±) (1)	-110.126.823,24		-110.126.823,24	218.215.953,50
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.	-	-	-	-
• Subventions d'exploitation	-	-	-	-
• Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
• Reprises d'exploitation; transferts de charges.	116.572.898,74		116.572.898,74	108.391.289,70
<b>TOTAL I</b>	<b>4.914.640.667,34</b>	<b>-</b>	<b>4.914.640.667,34</b>	<b>5.177.280.658,70</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
• Achats revendus (2) de marchandises	15.402.231,92		15.402.231,92	8.859.805,40
• Achats consommés (2) de matières et fournitures	4.057.278.856,77	114.741,51	4.057.393.598,28	4.276.627.204,79
• Autres charges externes	292.561.664,58	80.228,86	292.641.893,44	292.756.177,07
• Impôts et taxes	62.210.625,46		62.210.625,46	57.465.187,20
• Charges de personnel	189.967.150,93		189.967.150,93	160.441.930,19
• Autres charges d'exploitation	1.228.000,00		1.228.000,00	1.908.000,00
• Dotation d'exploitation	177.053.757,60		177.053.757,60	182.408.339,18
<b>TOTAL II</b>	<b>4.795.702.287,26</b>	<b>194.970,37</b>	<b>4.795.897.257,63</b>	<b>4.980.466.643,83</b>
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>118.743.409,71</b>	<b>196.814.014,87</b>
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés.	-	-	-	-
• Gains de change	21.683.961,62		21.683.961,62	6.866.137,68
• Intérêts et autres produits financiers	10.405.947,86		10.405.947,86	14.466.521,35
• Reprises financières; transfert de charges	10.271.673,00		10.271.673,00	7.050.146,30
<b>TOTAL IV</b>	<b>42.361.582,48</b>	<b>-</b>	<b>42.361.582,48</b>	<b>28.382.805,33</b>
<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
• Charges d'intérêts	27.409.654,12		27.409.654,12	7.612.934,23
• Pertes de change	19.015.804,25		19.015.804,25	31.053.588,28
• Autres charges financières	-	-	-	-
• Dotations financières	1.857.963,97		1.857.963,97	10.271.673,00
<b>TOTAL V</b>	<b>48.283.422,34</b>	<b>-</b>	<b>48.283.422,34</b>	<b>48.938.195,51</b>
<b>VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-5.921.839,86</b>	<b>-20.555.390,18</b>
<b>VII RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>112.821.569,85</b>	<b>176.258.624,69</b>

COMPTES PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (modèle normal)		Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023			
NATURE	OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=1+2	SITUATION COMPARATIVE AU 31/12/2020	
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2			
<b>VII</b>	<b>RESULTAT COURANT (reports)</b>	-	-	112.821.569,85	176.258.624,69
<b>VIII</b>	<b>VIII PRODUITS NON COURANT</b>				
	• Produits des cessions d'immobilisations	475.000,00	-	475.000,00	-
	• Subventions d'équilibre	-	-	-	-
	• Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	-
	• Autres produits non courants	21.846.537,66	-	21.846.537,66	25.503.894,96
	• Reprises non courantes; transferts de charges	-	-	-	383.034,95
	<b>TOTAL VIII</b>	<b>22.321.537,66</b>	<b>-</b>	<b>22.321.537,66</b>	<b>103.751.039,76</b>
<b>IX</b>	<b>CHARGES NON COURANTES</b>				
	• Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées.				8.361.482,73
	• Subventions accordées	-	-	-	-
	• Autres charges non courantes	18.517.727,13		18.517.727,13	14.530.020,75
	• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions.	-	-	-	-
	<b>TOTAL IX</b>	<b>18.517.727,13</b>	<b>-</b>	<b>18.517.727,13</b>	<b>22.891.503,48</b>
<b>X</b>	<b>RESULTAT NON COURANT (VIII±IX)</b>			<b>3.803.810,53</b>	<b>2.995.426,43</b>
<b>XI</b>	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (VII-X)</b>			<b>116.625.380,38</b>	<b>179.254.051,12</b>
<b>XII</b>	<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>			<b>37.527.771,00</b>	<b>58.654.039,33</b>
<b>XIII</b>	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>			<b>79.097.609,38</b>	<b>120.600.011,79</b>
<b>XIV</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>			<b>4.979.323.787,48</b>	<b>5.231.550.393,94</b>
<b>XV</b>	<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>			<b>4.900.226.178,10</b>	<b>5.110.950.382,15</b>
<b>XVI</b>	<b>RESULTAT NET (PRODUITS-CHARGES)</b>			<b>79.097.609,38</b>	<b>120.600.011,79</b>

## PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

INTITULE	Au : 31/12/2023	
	MONTANT	MONTANT
<b>I - RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
• Bénéfice net	79.097.609,38	-
• Perte nette	-	-
<b>II - REINTEGRATIONS FISCALES</b>	<b>124.036.769,00</b>	<b>-</b>
<b>1. COURANTES</b>	<b>76.578.069,77</b>	<b>-</b>
• PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	69.888.365,00	-
• PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	5.207.651,66	-
• Excédent non déductible sur les cadeaux publicitaires	558.285,25	-
• Dons non déductibles	-	-
• CHARGES DES EXERCICES ANTERIEURS	194.970,37	-
• Provisions non déductibles	-	-
• Excédent non déductible sur les intérêts des comptes courants	-	-
• ECART DE CONVERSION PASSIF	728.797,49	-
<b>TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS COURANTES</b>	<b>76.578.069,77</b>	<b>-</b>
<b>2. NON COURANTES</b>	<b>47.458.699,23</b>	<b>-</b>
• Amendes, pénalités et majorations de retard	361.600,63	-
• Cohésion sociale	9.460.329,00	-
• Subvention d'investissement	-	-
• Fraction de la plus-value réalisée par la Sté absorbée et dont l'imposition est différée entre les mains de la Sté absorbante»	-	-
• IS	37.527.771,00	-
• Autres charges non courantes non déductibles	-	-
<b>TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS NON COURANTES</b>	<b>47.458.699,23</b>	<b>-</b>
<b>III - DEDUCTIONS FISCALES</b>		<b>85.860.095,94</b>
<b>1. COURANTES</b>		
• Ecart de conversion passif exercice 2013	-	394.285,58
• Reprise provision pour depreciation des stocks	-	85.264.024,99
• Reprise provision pour depreciation des clients	-	201.785,37
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS FISCALES COURANTES</b>	<b>-</b>	<b>85.860.095,94</b>
<b>2. NON COURANTES</b>		
• Abattement sur le profit net global des cessions ou des retraits effectués au cours de l'exercice (art. 19 de l'I.s.)	-	-
• Reprise subvention d'investissement	-	-
• Abattement de la plus-value constatée par la société absorbante sur les titres de participation détenus dans la Sté	-	-
• Profit net global de cession exonéré en cas de réinvestissement du produit global des cessions	-	-
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS FISCALES NON COURANTES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>203.134.378,38</b>	<b>85.860.095,94</b>
<b>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</b>		<b>Montants</b>
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	117.274.282,44	-
Déficit brut fiscal si T1 < T2 (B)	-	-
• Déficit ou fraction de déficit correspondant à la dotation aux amortissements pratiqués	-	-
• Surplus correspondant au déficit d'exploitation.	-	-
<b>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		
• Exercice N-4	-	-
• Exercice N-3	-	-
• Exercice N-2	-	-
• Exercice N-1	-	-
• Déficit absorbé sur les amortissements indéfiniment reportables	-	-
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>		
Bénéfice net fiscal (A-C) ou Déficit net fiscal (B)	-	117.274.282,44
<b>VII - CUMUL DES REPORTS DE DEFICITS SUR AMORTISSEMENTS</b>		<b>Montants</b>
<b>VIII - CUMUL DES DEFICITS D'EXPLOITATION RESTANT A REPORTER FISCALEMENT</b>		
• Exercice N-4	-	-
• Exercice N-3	-	-
• Exercice N-2	-	-
• Exercice N-1	-	-

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			REPRISES			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		ACQUISITION	PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MÊME	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
• Frais préliminaires	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
• Primes de remboursement d'obligations	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>58.574.063,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>731.961,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59.306.024,18</b>
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	51.082.436,69	-	-	731.961,00	-	-	-	51.814.397,69
• Fonds commercial	7.491.626,49	-	-	-	-	-	7.491.626,49	7.491.626,49
• Autres immobilisations incorporelles	0,00	-	-	-	-	-	-	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4.267.571.461,99</b>	<b>204.540.576,58</b>	<b>0,00</b>	<b>- 222.911.679,50</b>	<b>4.548.668,55</b>	<b>0,00</b>	<b>223.643.640,50</b>	<b>4.466.831.409,02</b>
• Terrains	113.198.328,66	-	-	-	378.318,00	-	-	113.576.646,66
• Constructions	540.932.485,50	-	-	-	2.327.979,25	-	-	543.260.464,75
• Installations techniques, matériel et outillage	3.487.174.697,14	-	-	-	217.406.265,87	36.592,16	-	3.704.544.370,85
• Matériel de transport	38.971.358,17	-	-	-	412.784,44	4.512.076,39	-	34.872.066,22
• Mobilier, matériel de bureau et aménagement	36.773.232,17	-	-	-	2.386.331,94	-	-	39.159.564,11
• Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	-	-	-	0,00	-	-	4.166.067,81
• Immobilisations corporelles en cours	46.355.292,54	204.540.576,58	-	-	-	-	-	27.252.228,62
<b>Total</b>	<b>4.326.145.525,17</b>	<b>204.540.576,58</b>	<b>0,00</b>	<b>223.643.640,50</b>	<b>4.548.668,55</b>	<b>0,00</b>	<b>223.643.640,50</b>	<b>4.526.137.433,20</b>

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

ETAT DES SOLDES DE GESTION ESG			Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)				
			Exercice	Exercice précédent
1		• Ventes de marchandises en l'état	21.648.698,58	18.687.908,95
2	-	• Achats revendus de marchandises	15.402.231,92	8.859.805,40
	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	6.246.466,66	9.828.103,55
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	4.776.419.070,02	5.050.201.460,05
3		• Ventes de biens et services produits	4.886.545.893,26	4.831.985.506,55
4		• Variation stocks de produits	-110.126.823,24	218.215.953,50
5		• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
III	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE : (6+7)	4.350.035.491,72	4.569.383.381,86
6		• Achats consommés de matières et fournitures	4.057.393.598,28	4.276.627.204,79
7		• Autres charges externes	292.641.893,44	292.756.177,07
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I + II - III)	432.630.044,96	490.646.181,74
8	+	• Subventions d'exploitation	-	-
V	-	• Impôts et taxes	62.210.625,46	57.465.187,20
9		• Charges de personnel	189.967.150,93	160.441.930,19
10		• EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	180.452.268,57	272.739.064,35
	=	INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11	+	• Autres produits d'exploitation	-	-
12	-	• Autres charges d'exploitation	1.228.000,00	1.908.000,00
13	+	• Reprises d'exploitation : transferts de charges	116.572.898,74	108.391.289,70
14	-	• Dotations d'exploitation	177.053.757,60	182.408.339,18
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	118.743.409,71	196.814.014,87
VII	±	RESULTAT FINANCIER	-5.921.839,86	-20.555.390,18
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	112.821.569,85	176.258.624,69
IX	±	RESULTAT NON COURANT	3.803.810,53	2.995.426,43
15	-	Impôts sur les résultats	37.527.771,00	58.654.039,33
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	79.097.609,38	120.600.011,79
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT (par la méthode dite additive)				
1		• Bénéfice +	79.097.609,38	120.600.011,79
	-	• Perte -	-	-
		Dotation d'exploitation (1)	101.957.740,94	89.380.203,85
	+	Dotations financières (1)	-	-
4		Dotations non courantes (1)	-	-
5		Reprises d'exploitation (2)	-	-
6		Reprises financières (2)	-	6.460.598,88
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	-	383.034,95
8		Produits des cessions d'immobilisations	475.000,00	-
9		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées.	-	76.975,00
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	180.580.350,32	203.213.556,81
10	-	Distributions de bénéfices	117.000.000,00	148.200.000,00
II	=	AUTOFINANCEMENT	63.580.350,32	55.013.556,81

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

## DETAIL DES POSTES DU CPC (CHARGES)

DETAIL DES POSTES DU CPC (CHARGES)		Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023	
POSTE		Exercice	Exercice précédent
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
611	<b>ACHATS REVENDUS DE MARCHANDISES</b>		
	• Achats de marchandises	14.427.826,15	17.977.666,43
	• Variation des stocks de marchandises	974.405,77	-9.117.861,03
	<b>TOTAL</b>	<b>15.402.231,92</b>	<b>8.859.805,40</b>
612	<b>ACHATS CONSOMMÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES</b>		
	• Achats de matières premières	3.189.324.106,35	3.353.173.122,32
	• Variation des stocks de matières premières	-69.126.889,85	-96.332.041,67
	• Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	487.941.588,39	602.077.362,39
	• Variation des stocks de matières, fournitures et emballages	-	-4.754.365,40
	• Achats non stockés de matières et fournitures	324.369.161,81	341.065.757,34
	• Achats de travaux, études et prestations de service	124.885.631,58	74.812.887,41
	<b>TOTAL</b>	<b>4.057.393.598,28</b>	<b>4.270.042.722,39</b>
613/314	<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>		
	• Locations et charges locatives	16.075.420,47	14.369.824,94
	• Redevances de crédit-bail	9.314.584,08	10.125.056,08
	• Entretien et réparations	5.188.225,86	3.325.080,16
	• Primes d'assurances	19.661.311,78	19.285.850,66
	• Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	11.054.131,77	9.683.168,06
	• Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	103.986.920,32	98.447.846,95
	• Redevances pour brevets, marques, droits...	292.731,78	2.858.879,41
	• Transports	94.365.409,96	106.674.237,05
	• Déplacements, missions et réceptions	14.825.598,00	9.429.879,48
	• Reste du poste des autres charges externes	17.877.559,42	18.556.354,28
	<b>TOTAL</b>	<b>292.641.893,44</b>	<b>292.756.177,07</b>
617	<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>		
	• Rémunérations du personnel	132.511.516,16	132.885.325,18
	• Charges sociales ( 6174)	35.733.426,70	35.966.667,72
	• Reste du poste des charges de personnel	21.722.208,07	5.571.142,55
	<b>TOTAL</b>	<b>189.967.150,93</b>	<b>174.423.135,45</b>
618	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
	• Jetons de présence	1.228.000,00	1.908.000,00
	• Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
	• Reste du poste des autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1.228.000,00</b>	<b>1.908.000,00</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
638	<b>AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>		
	• Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement	-	-
	• Reste du poste des autres charges financières	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES NON COURANTES</b>			
658	<b>AUTRES CHARGES NON COURANTES</b>		
	• Pénalités sur marchés et débits	0,00	0,00
	• Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	0,00	0,00
	• Pénalités et amendes fiscales ou pénales	361.600,63	427.247,00
	• Créances devenues irrécouvrables	9.873,78	4.130,16
	• Reste du poste des autres charges non courantes	9.559.453,82	14.098.643,59
	<b>TOTAL</b>	<b>9.930.928,23</b>	<b>14.530.020,75</b>

## DETAIL DES POSTES DU CPC (PRODUITS)

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice	Exercice précédent
<b>711</b>	<b>VENTES DE MARCHANDISES</b>		
	• Ventes de marchandises au Maroc	93.328,00	686.455,67
	• Ventes de marchandises à l'étranger	21.555.370,58	18.001.453,28
	• Reste du poste des ventes de marchandises	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>21.648.698,58</b>	<b>18.687.908,95</b>
<b>712</b>	<b>VENTES DES BIENS ET SERVICES PRODUITS</b>		
	• Ventes de biens au Maroc	4.415.733.831,81	4.691.266.817,64
	• Ventes de biens à l'étranger	201.803.404,83	52.701.055,57
	• Ventes de services au Maroc	33.128.698,90	19.773.978,40
	• Ventes de services à l'étranger	0,00	0,00
	• Redevances pour brevets, marques, droits...	0,00	0,00
	• Reste du poste des ventes et services produits	235.879.957,72	68.243.654,94
	<b>TOTAL</b>	<b>4.886.545.893,26</b>	<b>4.831.985.506,55</b>
<b>713</b>	<b>VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS</b>		
	• Variation des stocks de biens produits	-491.885.607,25	-565.095.601,02
	• Variation des stocks des services produits	-3.781.081,37	-8.084.546,69
	• Variation des stocks des produits en cours	385.539.865,38	791.396.101,21
	<b>TOTAL</b>	<b>-110.126.823,24</b>	<b>218.215.953,50</b>
<b>718</b>	<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
	• Jetons de présence reçus	-	-
	• Reste du poste (produits divers)	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>719</b>	<b>REPRISES D'EXPLOITATION; TRANSFERTS DE CHARGES</b>		
	• Reprises d'exploitation	85.465.810,36	98.628.986,43
	• Transferts de charges	31.107.088,38	9.762.303,27
	<b>TOTAL</b>	<b>116.572.898,74</b>	<b>108.391.289,70</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<b>738</b>	<b>INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>		
	• Intérêts et produits assimilés	10.405.947,86	28.382.805,33
	• Revenus des créances rattachées à des participations	-	-
	• Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	10.405.947,86	10.777.535,81
	• Reste du poste intérêts et autres produits financiers	0,00	17.605.269,52
	<b>TOTAL</b>	<b>20.811.895,72</b>	<b>56.765.610,66</b>

## TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL											Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023	
RUBRIQUES	DATE DE LA 1 <sup>ERE</sup> ÉCHÉANCE	DURÉE DU CONTRAT EN MOIS	VALEUR ESTIMÉE DU BIEN À LA DATE DU CONTRAT	DURÉE THÉORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN	CUMUL DES EXERCICES PRÉCÉDENTS DES REDEVANCES	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES	REDEVANCES RESTANT À PAYER		PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL EN FIN DE CONTRAT	OBSERVATIONS		
							A MOINS D'UN AN	A MOINS D'UN AN				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
<b>NEANT</b>												
<b>TOTAL</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS					Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023	
NATURE	CUMUL D'AMORTISSEMENT DÉBUT EXERCICE (1)	DOTATION DE L'EXERCICE (2)	AMORTISSEMENTS S/IMMOBILISATIONS SORTIES (3)	CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE (4) = 1+2-3		
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
• Frais préliminaires	0,00	0,00	-	0,00		
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00		
• Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	-	0,00		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	34.033.387,24	1.531.649,50	0,00	48.084.865,28		
• Immobilisation en recherche et développement	0,00	0,00	-	0,00		
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires	46.553.215,78	1.531.649,50	-	48.084.865,28		
• Fonds commercial	0,00	0,00	-	0,00		
• Autres Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	-	0,00		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2.779.703.816,63	100.426.091,44	4.548.668,55	3.853.304.430,99		
• Terrains	0,00	-	0,00	0,00		
• Constructions	469.785.137,08	23.296.246,22	0,00	493.081.383,30		
• Installations techniques, matériel et outillage	3.211.725.952,68	75.429.791,53	36.592,16	3.287.119.152,05		
• Matériel de transport	37.732.300,16	459.582,32	4.512.076,39	33.679.806,09		
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements	34.017.550,37	1.240.471,37	0,00	35.258.021,74		
• Autres immobilisations corporelles	4.166.067,81	0,00	0,00	4.166.067,81		
• Immobilisations corporelles en cours	0,00	-	-	0,00		

## TABLEAU DES PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS									Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023								
NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE									
		D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES										
<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS</b>																	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	7.491.626,49	-	-	-	-	-	-	7.491.626,49									
2. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-									
3. Provisions durables pour risques et charges	57.220.585,85	-	-	-	-	-	-	57.220.585,85									
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>64.712.212,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64.712.212,34</b>									
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	322.481.898,04	75.096.016,66	-	0,00	85.465.810,36	-	-	312.112.104,34									
5. Autres provisions pour risques et charges	36.672.714,00	-	1.857.963,97	0,00	-	10.271.673,00	0,00	28.259.004,97									
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00	-	0,00	-	-	0,00	-	0,00									
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>359.154.612,04</b>	<b>75.096.016,66</b>	<b>1.857.963,97</b>	<b>0,00</b>	<b>85.465.810,36</b>	<b>10.271.673,00</b>	<b>0,00</b>	<b>340.371.109,31</b>									
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>423.866.824,38</b>	<b>75.096.016,66</b>	<b>1.857.963,97</b>	<b>0,00</b>	<b>85.465.810,36</b>	<b>10.271.673,00</b>	<b>0,00</b>	<b>405.083.321,65</b>									

## TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS RETRAITS D'IMMOBILISATION

TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS RETRAITS D'IMMOBILISATION								Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023							
DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	COMPTE PRINCIPAL	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS	VALEUR NETTE D'AMORTISSEMENTS	PRODUIT DE CESSION	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES								
Immobilisations Incorporelles	22+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
	-	-	-	0,00	-	-	-								
	-	-	-	0,00	-	-	-								
NEANT															
	-	-	-	0,00	-	-	-								
	-	-	-	0,00	-	-	-								
Immobilisations Corporelles	23+	4.548.668,55	4.548.668,55	0,00	475.000,00	475.000,00	0,00								
30/06/2023	233	4.548.668,55	4.548.668,55	0,00	475.000,00	475.000,00	-								
	-	-	-	-	-	-	-								
	-	-	-	-	-	-	-								
	-	-	-	-	-	-	-								
Immobilisations Financières	24+ & 25+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								
	-	-	-	0,00	-	-	-								
NEANT															
				0,00											
				0,00											
				0,00											
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>								

## TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION							EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023			
RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	N° IF	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	PARTICIPATION AU CAPITAL EN %	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL	VALEUR COMPTABLE NETTE	EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU C.P.C. DE L'EXERCICE
							DATE DE CLÔTURE	SITUATION NETTE	RÉSULTAT NET	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
LONGOMETAL ARMATURE	1087941	INDUSTRIE	60.346.000,00	96,93%	58.494.100,00	58.494.100,00	31/12/2023	72.516.955,37	7.706.679,92	
<b>TOTAL</b>			<b>60.346.000,00</b>		<b>58.494.100,00</b>	<b>58.494.100,00</b>		<b>72.516.955,37</b>	<b>7.706.679,92</b>	

## DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE					Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023				
NATURE	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 1	OPÉRATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DÉCLARATIONS T.V.A. DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3) = 4					
<b>A - T.V.A. FACTURÉE</b>	<b>188.229.326,23</b>	<b>935.910.939,40</b>	<b>856.798.856,42</b>	<b>267.341.409,21</b>					
<b>B - T.V.A. RÉCUPÉRABLE</b>	<b>36.193.793,28</b>	<b>756.957.532,29</b>	<b>707.983.655,52</b>	<b>85.167.670,05</b>					
• Crédit antérieur	0,00	-	-	0,00					
• sur charges	34.962.703,55	750.283.393,02	702.059.894,54	83.186.202,03					
• sur immobilisations	1.231.089,73	6.674.139,27	5.923.760,98	1.981.468,02					
<b>C - T.V.A. DUE OU CRÉDIT DE T.V.A. = (A-B)</b>	<b>152.035.532,95</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>182.173.739,16</b>					

## ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL - MONTANT DU CAPITAL : 390 000 000DH								Au : 31/12/2023	
Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés 1	ADRESSE 2	NOMBRE DE TITRES		VALEUR NOMINALE DE CHAQUE ACTION OU PART SOCIALE 5	MONTANT DU CAPITAL				
		EXERCICE PRÉCÉDENT 3	EXERCICE ACTUEL 4		SOUSCRIT 6	APPELÉ 7	LIBÉRÉ 8		
NOUVELLES SIDERURGIE INDUSTRIELLE	60, Rue d'Alger Casablanca	2.529.346	2.529.346	100,00	252.934.600,00	252.934.600,00	252.934.600,00		
M GUY MOTAIS de NARBONNE	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. ARROUB MOHAMED RAMSES	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Hassan BOUHEMOU	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Jean Claude Gerardy	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Richard COMFORT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Berold COSTA de BEAU-REGARD	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. LEFEVRE FRANCIS	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. GENEST PASCAL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Abdelouhab BEN SARI	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr TAZI MOHAMED HAKIM	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr.OURIAGLI HASSAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr CEDRIC BOUZAR	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M,HUGUES FAUVILLE	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M,CHOLET VINCENT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
ORDINI JEAN-PAUL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	0	100,00	0,00	0,00	0,00		
M. SAID EL HADI	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	0	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M. Rachid Benyakhlef	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
CIMR	83, Av de l'Armée Royale CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
RMA WATANYA	16, Rue Abou Inane, Rabat	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
MCMA	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
TAUD AYMAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
BOCK ANDRE MARIE FREDERIC	2, Bd Moulay Youssef CASABLANCA	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
ATTJARI WAFABANK	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mme. LOULIDI FARAH	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. LE GOUIC VINCENT	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. SERRA CALLEJO JAVIER	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
M,QUINKE CHRISTIAN	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
SANAA BAKKAL	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
MAKRAM TARIQ	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Mr. TETTEROO PAUL	Bourse de Casablanca	1	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
ERIC NIEDZELA	SONASID TWIN CENTER, Tour A, 18 <sup>ème</sup> étage Casablanca	0	1	100,00	100,00	100,00	100,00		
Actions au Porteurs	Bourse de Casablanca	1.370.625	1370624	100,00	137.062.400,00	137.062.400,00	137.062.400,00		
<b>ACTIONS AU PORTEURS</b>		<b>0</b>	<b>3.900.000</b>	<b>3.900.000</b>	<b>-</b>	<b>390.000.000</b>	<b>390.000.000</b>	<b>390 000 000</b>	

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas, il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

## ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE				Au : 31/12/2023	
A. ORIGINE DES RÉSULTATS A AFFECTER Décision AGO du 08 juin 2021	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT		
• Report à nouveau	-	• Réserve légale	-		
• Résultats nets en instance d'affectation	2.245.237,09	• Réserve spéciale pour investissement	-		
• Résultat net de l'exercice 2013	0,00	• Tantièmes	-		
• Prélèvements sur les réserves	120.600.011,79	• Dividendes (affectés après distribution à l'augmentation du Capital social)	117.000.000,00		
• Autres prélèvements	-	• Autres affectations (en instance d'affectation)	0,00		
		• Report à nouveau	5.845.248,88		
<b>TOTAL A</b>	<b>122.845.248,88</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>122.845.248,88</b>		

TOTAL A = TOTAL B

## TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVICES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE

TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVICES COMPTABILISÉES PENDANT L'EXERCICE			Au : 31/12/2023	
NATURE	ENTRÉE CONTRE-VALEUR EN DH	SORTIE CONTRE-VALEUR EN DH		
• Financement permanent	-	-		
• Immobilisations brutes	-	107.423.687,57		
• Rentrées sur immobilisations	-	-		
• Remboursement des dettes de financement	-	-		
• Produits	215.520.388,69	-		
• Charges	-	2.833.277.405,55		
<b>TOTAL DES ENTREES</b>	<b>215.520.388,69</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>-</b>	<b>2.940.701.093,12</b>		
<b>BALANCE DEVICES</b>	<b>2.725.180.704,43</b>	<b>-</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>2.940.701.093,12</b>	<b>2.940.701.093,12</b>		

## ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES			Au : 31/12/2023
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.	
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT	

## ETAT DES DEROGATIONS

ETAT DES DEROGATIONS			Au : 31/12/2023
INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.	
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT	

## TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (MODÈLE NORMAL)

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE (modèle normal)						Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2023
I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN						
MASSES	Exercice	Exercice précédent	Variations a - b			
			Emplois c	Ressources d		
1 Financement Permanent	1.418.421.820,93	1.456.324.211,55	37.902.390,62	0,00		
2 Moins actif immobilisé	715.631.827,25	613.048.991,61	102.582.835,64	0,00		
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	(A) 702.789.993,68	843.275.219,94	140.485.226,26	0,00		
4 Actif circulant	2.892.296.781,15	2.927.292.694,30	0,00	34.995.913,15		
5 Moins Passif circulant	2.465.523.837,17	2.115.281.089,73	0,00	350.242.747,44		
6 = BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	(B) 426.772.943,98	812.011.604,57	0,00	385.238.660,59		
7 TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B	276.017.049,70	31.263.615,37	244.753.434,33	0,00		

II. EMPLOIS ET RESSOURCES					
		EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• AUTOFINANCEMENT	(A)	117.000.000,00	180.580.350,32	148.200.000,00	203.213.556,81
• Capacité d'autofinancement		0,00	180.580.350,32	0,00	203.213.556,81
• Distributions de bénéfices		117.000.000,00	0,00	148.200.000,00	0,00
• CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS	(B)	0,00	475.000,00	0,00	0,00
• Cession d'immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
• Cession d'immobilisations corporelles		0,00	475.000,00	0,00	0,00
• Cession d'immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
• Récupération sur créances immobilisées		0,00	0,00	0,00	0,00
• AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	(C)	0,00	0,00	0,00	0,00
• Augmentations de capital, apports		0,00	0,00	0,00	0,00
• Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
• AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT	(D)	0,00	0,00	0,00	0,00
(nettes de primes de remboursement)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>0,00</b>	<b>64.055.350,32</b>	<b>0,00</b>	<b>55.013.556,81</b>
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
• ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	(E)	204.540.576,58	0,00	136.006.761,72	0,00
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles		0,00	0	0,00	0
• Acquisitions d'immobilisations corporelles		204.540.576,58	0	135.992.761,72	0
• Acquisitions d'immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
• Augmentations des créances immobilisées		0,00	0,00	14.000,00	0,00
• REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES	(F)	-	-	-	-
• REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT	(G)	0,00	-	0,00	-
• EMPLOIS EN NON-VALEURS	(H)	0,00	-	0,00	-
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>		<b>204.540.576,58</b>	<b>0</b>	<b>136.006.761,72</b>	<b>0</b>
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		0,00	385.238.660,59	0,00	64.194.377,73
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		0,00	385.238.660,59	0,00	64.194.377,73
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>449.294.010,91</b>	<b>449.294.010,91</b>	<b>136.006.761,72</b>	<b>136.006.761,72</b>



# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

**Deloitte.**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage  
La Marina - Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**SONASID S.A.**  
Route nationale n° 2  
El Aaroui – BP 551  
Nador

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

## Audit des états de synthèse

### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SONASID S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 361 201 235,08 dont un bénéfice net de MAD 79 097 609,38.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani  
Casablanca

### ▪ Evaluation des immobilisations corporelles

#### Questions clés identifiées

Au 31 décembre 2023, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 613,5 qui représentent 16% du total Bilan.

La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation des actifs » de l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux.

Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur actuelle. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.

#### Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation, notamment la détermination des indices de perte de valeur et la détermination de la valeur actuelle.
- Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation.
- Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur.
- Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

### ▪ Provision pour risques

#### Questions clés identifiées

SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.

Comme mentionné dans l'état A1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes sociaux, les provisions pour risques pour un montant de MMAD 79 comprennent une provision au titre du risque foncier qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.

#### Notre réponse d'audit

Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée.
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes.
- Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.
- Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe aux comptes sociaux.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre

**Page 4**

rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit  
Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah  
Bâtiment "C", Avenue 3, La Marina  
Casablanca  
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34  
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda Korachi  
Associée

PwC Maroc



PwC Maroc  
57 Tour CFC, 1<sup>er</sup> me étage, Casa Anfa,  
20220 Hay Hassani - Casablanca  
T: +33 (0) 1 21 22 23 88 70  
7999135  
75675

Mohamed Rqibate  
Associé

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Deloitte.**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage  
La Marina - Casablanca

**pwc**

Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani  
Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**SONASID**  
Route nationale n° 2  
El Aaroui – BP 551  
Nador

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### **1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2023**

#### **2.1. Convention écrite d'assistance avec ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg S.A**

**Entités et personnes concernées :** ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ARCELLORMITTAL Bissen & Bettembourg

**Nature et objet de la convention :** Prestations d'assistance pour le développement d'un nouveau produit appelé « Fibre d'acier », dans les domaines suivants :

- a) Assistance technique.
- b) Assistance commerciale et marketing
- c) Formation du personnel

**SONASID**  
Page 2

**Modalités essentielles :** La convention conclue le 5 août 2021, avec date d'effet à partir de 2022, accorde à ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A une rémunération détaillée comme suit :

- 107 500 Euros nette de la retenue à la source pendant une période de 5 ans en guise de licence
- 2 160 000 Euros en guise de frais de support et d'assistance commerciale et marketing soit une moyenne annuelle de 540 000 Euros dans la limite de 50 €/tonne de fibre vendue

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charge au titre de cette convention en 2023 s'élève à KMAD 4 320.

**Sommes reçues ou versées :** Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2023.

**2.2. Convention écrite de bail avec ENERGIE EOLIENNE DU MAROC**

**Entités et personne concernées :** Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

**Nature et objet de la convention :** il s'agit d'une convention de bail emphytéotique conférant un droit d'occupation à Energie Eolienne du Maroc d'une parcelle de 4 hectares situé au sein de l'usine de Nador et destiné aux fins d'y construire une centrale solaire.

**Modalités essentielles :** Cette convention signée le 17 novembre 2021, avec date d'effet à partir de 2022, prévoit un loyer annuel forfaitaire à payer à Sonasid de MAD 120 000.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Aucun produit n'a été comptabilisé en 2023.

**Sommes reçues ou versées :** Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2023.

**2.3 Convention écrite de fourniture d'électricité entre SONASID et ENERGIE EOLIENNE DU MAROC**

**Entités et personnes concernées :** Al Mada en tant qu'actionnaire de SONASID et de Nareva Holding, elle-même actionnaire de Energie Eolienne Du Maroc.

**Nature et objet de la convention :** Vente par EEM à la SONASID l'énergie produite sur le site de production de Nador. La SONASID achète toute l'énergie qui lui est fournie dans la limite de la consommation électrique de son site.

**Modalités essentielles :** Cette convention signée en avril 2019, prévoit l'achat de la totalité d'énergie qui lui est fourni dans la limite de la consommation électrique de son site.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charge en 2023 s'élève à KMAD 371.

**Sommes reçues ou versées :** En 2023, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 260.

**SONASID**  
Page 3

**2.4 Convention écrite d'assistance permanente avec ArcelorMittal BASQUE**

**Entités et personne concernées :** ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal BASQUE.

**Nature et objet de la convention :** Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

**Modalités essentielles :** La convention conclue le 31 mai 2006 accorde à ArcelorMittal BASQUE une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes (nette de la retenue à la source) en contre partie des prestations fournies.

**Transfert du contrat :** En date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, ArcelorMittal BASQUE a décidé de transférer 50% du contrat d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines à la société du groupe ArcelorMittal International Africa et ce avec date d'effet le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charges en 2023 s'élève à KMAD 24 348.

**Sommes reçues ou versées :** Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2023.

**2.5 Convention écrite d'assistance permanente avec ARCELORMITTAL INTERNATIONAL AFRICA**

**Entités et personnes concernées :** ArcelorMittal en tant qu'actionnaire de SONASID et d'ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA.

**Nature et objet de la convention :** Prestations d'assistance en matière de stratégie générale, commerciale, d'achat et marketing et en matière de ressources humaines.

**Modalités essentielles :** La convention conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2019 accorde à ArcelorMittal INTERNATIONAL AFRICA une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires brut total hors taxes en contre partie des prestations fournies.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charges en 2023 s'élève à KMAD 24 348.

**Sommes reçues ou versées :** En 2023, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 27 063.

**2.6 Convention écrite d'assistance permanente avec AL MADA**

**Entités et personne concernées :** AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

**Nature et objet de la convention :** Prestations d'assistance permanente en matière de stratégie générale, financière, administrative, comptable, juridique et fiscale ainsi qu'en matière de communication et de ressources humaines.

**Modalités essentielles :** La convention conclue le 31 mai 2006 prévoit le versement à AL MADA d'une rémunération égale à 1% du chiffre d'affaires brut total hors taxes.

SONASID  
Page 4

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Le montant comptabilisé en charges en 2023 s'élève à KMAD 46 130.

**Sommes reçues ou versées :** En 2023, le montant décaissé au titre de cette convention est KMAD 39 695.

#### 2.7 Convention écrite de don pour la fondation AL MADA

**Entités et personne concernées :** AL MADA en tant qu'actionnaire détenant indirectement plus de 5% des actions de SONASID.

**Nature et objet de la convention :** Il s'agit ici d'une convention conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par laquelle SONASID accorde des dons à la fondation AL MADA.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Au cours de l'exercice 2023, SONASID a accordé à la fondation AL MADA des dons pour un montant de KMAD 2 500.

**Sommes reçues ou versées :** En 2023, le montant décaissé au titre de cette convention s'élève à KMAD 2 500.

#### 2.8 Convention écrite de gestion de trésorerie avec Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI)

**Entités et personnes concernées :** Nouvelles Sidérurgies Industrielles (NSI), actionnaire détenant directement plus de 5% des actions de SONASID.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention conclue le 31 mai 2006 prévoit la centralisation des opérations de trésorerie, de conseils et d'assistance dans le but d'optimiser à la fois le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie.

**Modalités essentielles :** Cette convention prévoit une rémunération du compte courant SONASID fixée à un taux de rendement moyen annuel de 2,75%.

**Prestations ou produits livrés ou fournis :** Aucun montant n'a été comptabilisé en charge au titre de cette convention en 2023.

**Sommes reçues ou versées :** Aucun décaissement n'a été effectué au titre de cette convention courant l'exercice 2023.

Casablanca, le 29 avril 2024

#### Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit  
24 Sidi Mohammed Ben Abdellah  
Bâtiment "C" - Avenue 3, La Marina  
Casablanca  
Tel: 0522 22 40 20 / 05 22 22 22 34  
Fax: 05 22 22 40 74 / 42 59

Sakina Bensouda Korachi  
Associée

PwC Maroc



PwC Maroc  
37 71, Bd. Hassan II - Casablanca  
20220 1461 Hassan II - Casablanca  
T: +212 (0) 5 22 89 88 00 / 5 22 88 70  
Fax: +212 (0) 5 22 89 135

Mohamed Rqibate  
Associé

# COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ			
KMAD	2023.12	2022.12	Variation
• Chiffre d'affaires	4.995.795	4.888.161	2%
• Autres produits de l'activité	-112.448	236.270	-148%
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>4.883.347</b>	<b>5.124.431</b>	<b>-5%</b>
• Achats	-4.082.092	-4.282.473	-5%
• Autres charges externes	-301.377	-293.456	3%
• Frais de personnel	-213.949	-185.364	15%
• Impôts et taxes	-63.044	-57.704	9%
• Amortissements et provisions d'exploitation	-136.648	-155.687	-12%
• Autres produits et charges d'exploitation	30.704	13.046	135%
<b>Charges d'exploitation courantes</b>	<b>-4.766.406</b>	<b>-4.961.638</b>	<b>-4%</b>
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>116.941</b>	<b>162.793</b>	<b>-28%</b>
• Cessions d'actifs	475	-77	-717%
• Résultats sur instruments financiers	-14.484	22.780	-164%
• Autres produits et charges d'exploitation non courants	2.240	237	845%
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>-11.769</b>	<b>22.940</b>	<b>-151%</b>
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>105.172</b>	<b>185.733</b>	<b>-43%</b>
• Produits d'intérêts	10.778	14.657	-26%
• Charges d'intérêts	-34.302	-12.550	173%
• Autres produits et charges financiers	11.412	-35.933	-132%
<b>Résultat financier</b>	<b>-12.112</b>	<b>-33.826</b>	<b>-64%</b>
<b>Résultat avant impôts des entreprises intégrées</b>	<b>93.060</b>	<b>151.907</b>	<b>-39%</b>
• Impôts sur les bénéfices	-41.891	-64.510	-35%
• Impôts différés	14.082	-1.250	-1227%
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>65.251</b>	<b>86.147</b>	<b>-24%</b>
• Intérêts minoritaires	174	217	-20%
<b>Résultat net - Part du groupe</b>	<b>65.077</b>	<b>85.930</b>	<b>-24%</b>

Résultat net par action en dirhams	16,69	22,03
- de base	16,69	22,03
- dilué	16,69	22,03
Résultat net par action des activités poursuivies en dirhams	16,69	22,03
- de base	16,69	22,03
- dilué	16,69	22,03

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		EN MILLIERS DE MAD	
	2023.12	2022.12	
<b>EXERCICES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE</b>			
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>65.251</b>	<b>86.147</b>	
• Autres éléments du résultat global (bruts d'impôts)	-	-	
• Ecart de conversion des activités à l'étranger	-	-	
• Pertes et profits relatifs à la réévaluation des Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	
• Partie efficace des produits ou pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie	-	-	
• Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations	-	-	
• Ecart actuariels sur les obligations des régimes à prestations définies	30.218	28.765	
• Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	-9.490	-8.917	
• Quote Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises associées	20.728	19.848	
• Autres éléments du résultat global nets d'impôts	20.728	19.848	
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'ANNEE</b>	<b>85.979</b>	<b>105.995</b>	
<b>DONT INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>267</b>	<b>274</b>	
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>85.712</b>	<b>105.721</b>	

## ETATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif (En KMAD)	2023.12	2022.12	Variation
• Immobilisations incorporelles	4.419	5.667	-22%
• Immobilisations corporelles	1.272.015	1.170.357	9%
• Immobilisations en droit d'usage	99.524	102.927	-3%
• Autres actifs financiers	39.962	39.962	0%
• Impôts différés actifs	-	1.267	-100%
• Autres débiteurs non courants	158.065	168.042	-6%
<b>Actifs non-courants</b>	<b>1.573.985</b>	<b>1.488.222</b>	<b>6%</b>
• Autres actifs financiers courants	9.922	24.406	-59%
• Stocks et en-cours	975.673	1.012.111	-4%
• Créances clients	1.314.860	1.007.176	31%
• Autres débiteurs courants	240.600	197.083	22%
• Trésorerie et équivalent de trésorerie	768.137	851.638	-10%
<b>Actifs courants</b>	<b>3.309.192</b>	<b>3.092.414</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4.883.177</b>	<b>4.580.636</b>	<b>7%</b>
Passif (En KMAD)	2023.12	2022.12	Variation
• Capital	390.000	390.000	0%
• Primes d'émission et de fusion	1.604	1.604	0%
• Réserves	1.357.260	1.367.225	-1%
• Résultats net part du groupe	65.077	85.930	-24%
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère</b>	<b>1.813.941</b>	<b>1.844.760</b>	<b>-2%</b>
• Participations ne donnant pas le contrôle	2.547	2.280	12%
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>1.816.488</b>	<b>1.847.040</b>	<b>-2%</b>
• Provisions non courantes	59.799	59.799	0%
• Avantages du personnel	97.196	121.185	-20%
• Dettes financières non courantes	109.759	109.047	1%
• Impôts différés passifs	216.158	230.727	-6%
• Autres créditeurs non courants	17.865	20.508	-13%
<b>Passifs non courants</b>	<b>500.777</b>	<b>541.266</b>	<b>-7%</b>
• Provisions courantes	26.901	26.901	0%
• Dettes financières courantes	-	-	-
• Dettes fournisseurs courantes	2.032.644	1.619.035	26%
• Autres créditeurs courants	506.367	546.394	-7%
<b>Passifs courants</b>	<b>2.565.912</b>	<b>2.192.330</b>	<b>17%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3.066.689</b>	<b>2.733.596</b>	<b>12%</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>	<b>4.883.177</b>	<b>4.580.636</b>	<b>7%</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En KMAD	Capital	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves	Résultat de l'exercice	Part du groupe dans le résultat	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	390.000	1.604	1.388.754	107.770	1.888.128	2.007	1.890.135
• Affectation du résultat de l'exercice N-1			107.770	-107.770	-		-
• Dividendes versés			-148.200		-148.200		-148.200
• Changement de méthodes comptables					-		-
• Part du groupe dans le résultat				85.930	85.930	274	86.204
• Gains et pertes actuariels			28.682		28.682		28.682
• Autres mouvements			-9.781		-9.781		-9.781
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	390.000	1.604	1.367.225	85.930	1.844.760	2.280	1.847.040
• Affectation du résultat de l'exercice N-1			85.930	-85.930	-		-
• Dividendes versés			-117.000		-117.000		-117.000
• Changement de méthodes comptables					-		-
• Part du groupe dans le résultat				65.077	65.077	267	65.344
• Gains et pertes actuariels			30.125		30.125		30.125
• Autres mouvements			-9.490		-9.490		-9.490
Situation à la clôture de l'exercice 2023.12	390.000	1.604	1.357.260	65.077	1.813.941	2.547	1.816.488

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ		
KMAD	2023.12	2022.12
• Résultat net de l'ensemble consolidé	65.251	86.147
<b>AJUSTEMENTS :</b>		
• Elim. des amortissements et provisions	145.223	166.152
• Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	14.484	-22.780
• Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-475	77
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	<b>224.483</b>	<b>229.596</b>
• Elim. de la charge (produit) d'impôt	27.809	65.760
• Elim. du coût de l'endettement financier net	34.302	12.550
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT</b>	<b>286.594</b>	<b>307.906</b>
• Incidence de la variation du BFR Impôts différés	58.604	-57.330
• Impôts payés	-41.891	-64.510
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>303.307</b>	<b>186.066</b>
• Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-236.001	-147.410
• Variation des autres actifs financiers	-	-15
• Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	475	0
• Intérêts financiers versés	-34.302	-12.550
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-269.828</b>	<b>-159.975</b>
• Variations de dettes résultant de contrats location	712	-6.664
• Dividendes payés aux actionnaires de la mère	-117.000	-148.200
• Variation des comptes courants associés	-692	534
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>-116.980</b>	<b>-154.330</b>
• Incidence des changements de principes comptables	-	-
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-83.501</b>	<b>-128.239</b>
• Trésorerie d'ouverture	851.638	979.877
• Trésorerie de clôture	768.137	851.638
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-83.501</b>	<b>-128.239</b>

# NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## SOMMAIRE

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

NOTE 4. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PÉRIODE

NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

NOTE 12. IMPOTS

NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

NOTE 19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

NOTE 21. PROVISIONS

NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 23. DÉTTES FINANCIÈRES

NOTE 24. DÉTTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS NOTE 28. PASSIFS ÉVENTUELS

NOTE 29. PARTIES LIÉES

NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 31. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 32. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

### NOTE 1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe SONASID intervient dans le secteur de l'industrie sidérurgique au Maroc. Premier Acteur dans le secteur du BTP, la société Sonasid est le leader sidérurgique marocain sur les produits longs (rond à béton & fil machines). Avec plus de 700 collaborateurs et à travers ses sites industriels situés à Nador et à Jorf Lasfar, Sonasid a une capacité de production annuelle de plus d'un million de tonnes destinée principalement au secteur de la construction nationale. Le groupe Sonasid se positionne également sur le marché des armatures industrielles et des armatures « bâtiment » à travers sa filiale Longoméтал Armatures.

### NOTE 2. ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'année 2023 n'a pas connu d'événements significatifs en termes de variation de périmètre. Afin de se conformer aux normes IFRS, une réévaluation des actifs et des passifs d'impôts différés a été réalisée en utilisant les taux d'impôt prévus par la loi de finance selon le principe de symétrie.

### NOTE 3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 3.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2023 et telles que publiées à cette même date. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid donnent une image fidèle de sa situation financière, de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice annuel arrêté au 31 décembre 2023 conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés le 13 Mars 2024 par le Conseil d'Administration.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

#### 3.2. Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions de dirhams (MDH), arrondis au million le plus proche, ils sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

#### 3.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les immobilisations, les stocks, les impôts différés et les provisions.

#### a) Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes ou en charges de restructuration, le cas échéant, suivant la nature des montants concernés.

Les stocks de pièces de rechange sont dépréciés selon la méthode du slow-moving. Cette méthode permet de constater une provision statistique pour rotation longue du stock basée sur la date du dernier mouvement. La provision est calculée selon les règles ci-après :

- Articles obsolètes sont provisionnés automatiquement à 100% quel que soit leur nature
- Articles non obsolètes sont provisionnés selon leur nature :
- Articles stratégiques : aucune provision n'est à constater
- Articles non stratégiques : à provisionner selon la grille ci-dessous :

	% Provision
• Entre 1 et 2 ans	25%
• Entre 2 et 3 ans	50%
• Entre 3 et 4 ans	75%
• Plus de quatre ans	100%

### b) Dépréciation des créances clients et des prêts

Conformément à IFRS 9, une dépréciation des créances clients et des prêts est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de nos principaux clients peut avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

### c) Provisions

Le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendue.

Lorsque l'effet temps est significatif sur l'évaluation d'une obligation de sortie d'avantages futurs, les provisions sont actualisées, l'effet de désactualisation étant comptabilisé ultérieurement en charges financières.

La provision pour risque foncier :

Provision pour risque foncier au 31/12/2023 s'élève à 53 MMAD.

Cette provision est calculée sur la base du risque lié aux oppositions en cours et de la révision potentielle des indemnités d'expropriation sur la base des derniers jugements.

L'évaluation du risque potentiel n'inclut pas les risques inhérents au dol.

### d) Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les estimations de bénéfices futurs sont réalisées à partir des budgets et prévisions de résultats comptables, ajustés des ajustements fiscaux. Ces estimations sont réalisées sur la base d'hypothèses de marché qui pourraient ne pas être confirmées dans le futur.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quel que soit leur échéance, doivent être compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même autorité fiscale et concernent une même entité fiscale qui dispose du droit de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles. Ainsi, chaque entité du Groupe a procédé à la compensation de ces impôts différés actifs et passifs.

### e) Provision pour retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraites à cotisations définies. Par ailleurs, certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite et les médailles de travail font l'objet de provisions. L'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. (cf. Note 22)

### f) Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existant à la date de chaque clôture. (cf. Note 25)

### 3.4. Principes de consolidation

#### 3.4.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le groupe contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis:

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement ;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

#### 3.4.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariats », le contrôle est considéré comme conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime du Groupe et des autres parties partageant le contrôle. Le Groupe ne dispose actuellement pas dans son périmètre de consolidation d'entreprise associée ou de co-entreprise.

#### 3.4.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

#### 3.4.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

#### 3.4.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023.

### 3.5. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Sonasid est le dirham, marocain, qui est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat.

### 3.6. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date de prise de contrôle les éléments suivants :

- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

### 3.7. Immobilisations incorporelles

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire, sur les périodes suivantes :

- Logiciels : de 3 à 4 ans

### 3.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) suivantes :

	F 1*	F 2*	F 3*	F 4*	F 5*	F 6*	F 7*
• Gros œuvres – Charpente métallique	50 ans	50 ans	50 ans	25 ans	33 ans	40 ans	
• Etanchéité, toiture et autres	10 ans						
• gencements et aménagements	15 ans		20 ans				
• Installations techniques fixes	25 ans	25 ans	25 ans	20 ans	20 ans		
• Menuiserie intérieure & extérieure	15 ans						

\*F1 : constructions en dur  $\leq R+2$

F2 : constructions en dur  $>R+2$

F3 : Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)

F4 : Bâtiment industriel- construction légère- structure métallique

F5 : Bâtiment industriel- construction lourde- structure métallique

F6 : Bâtiment en copropriété

F7 : Aménagements extérieurs/terrains non construits.

• Installations techniques, matériel et outillage	de 3 à 35 ans
• Matériel de transport	de 1 à 9 ans
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	de 2 à 7 ans
• Autres immobilisations corporelles	de 2 à 5 ans

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

### 3.9. Contrats de location

#### Définition d'un contrat de location :

Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il octroie le droit d'utiliser un actif sous-jacent pendant une période déterminée, en échange d'une contrepartie.

A la date de conclusion d'un contrat, le groupe Sonasid détermine s'il remplit les deux conditions cumulatives suivantes pour être qualifié de contrat de location : son exécution dépend de l'utilisation d'un actif identifié et il confère le droit de contrôler l'utilisation de cet actif identifié. Les contrats de location sont comptabilisés au bilan du Groupe, avec constatation :

- d'un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

#### Droits d'utilisation :

Le droit d'utilisation est évalué initialement à son coût à la date de prise d'effet du contrat, i.e. la date à laquelle l'actif sous-jacent est mis à disposition du Groupe. Le coût d'un droit d'utilisation comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers
- Les paiements d'avance, nets le cas échéant des avantages reçus du bailleur,
- Les coûts directs initiaux encourus, et
- Les coûts estimés de remise en état de l'actif loué, si applicable.

Le Groupe sonasid amortit le droit d'utilisation sur une base linéaire sur la durée du contrat, ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent dans l'un des deux cas suivants :

- Le contrat transfère au preneur la propriété juridique du bien loué à l'issue du contrat, ou
- le preneur dispose d'une option d'achat de l'actif et son exercice est raisonnablement certain à la date de signature du contrat

Comme pour les autres actifs corporels du Groupe, le droit d'utilisation est par ailleurs soumis aux tests de dépréciation, conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.

#### Dette de loyers :

La dette de loyers est évaluée initialement pour la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat. Ces paiements comprennent :

- Les loyers fixes (y compris ceux considérés comme fixes en substance) diminués des avantages à recevoir,

- Les pénalités de résiliation anticipée lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie à la date de prise d'effet du contrat.

Pour déterminer la valeur actuelle des paiements de loyers, le Groupe utilise son taux marginal d'endettement à la date de prise d'effet du contrat lorsque le taux implicite du contrat n'est pas aisément déterminable. Il s'agit du taux que le preneur obtiendrait pour financer un actif de valeur identique, dans un environnement économique similaire, et sur une durée et avec des garanties similaires. Ce taux est déterminé sur la base des taux d'obligations d'Etat et des spreads de crédit spécifiques selon la localisation de l'actif loué et la durée du contrat, ajusté d'un facteur de duration afin de tenir compte du profil des paiements de loyers.

La dette de loyers est comptabilisée au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. A chaque clôture, elle est augmentée des intérêts de la période et diminuée du montant des paiements effectués.

La dette de loyers est réévaluée en cas de révision des loyers variables basés sur un indice ou un taux, ou lorsque le Groupe modifie son appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice d'une option de renouvellement ou de résiliation anticipée. Dans un tel cas, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée pour un montant équivalent ou, si elle a déjà été ramenée à zéro, l'impact est comptabilisé en compte de résultat.

#### Durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la période non résiliable, augmentée (ou réduite) des périodes couvertes par une option de renouvellement (ou de résiliation) lorsque cette dernière est raisonnablement certaine d'être exercée. Le management exerce son jugement pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsque ce dernier inclut des options de renouvellement exerçables uniquement par le Groupe. Il tient compte de tous les facteurs pertinents qui créent une incitation économique à exercer ou non l'option, tels que l'existence d'agencements significatifs entrepris dans les actifs immobiliers loués. Après la date de prise d'effet du contrat, le Groupe peut être amené à réviser la durée d'un contrat en cas d'évènement ou de changement de circonstance significatif sous son contrôle et qui affecte le caractère raisonnablement certain d'exercice (ou de non-exercice) d'une option de renouvellement, ou de résiliation

#### Contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats de courte durée (i.e. contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois, sans option de renouvellement, à leur date de prise d'effet) et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations d'équipements informatique). Les loyers associés sont constatés en charge au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

### 3.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était distinctement Sonasid et Longoméтал.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur sur le marché.

Ainsi, pour une filiale non cotée, la valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs et le coût moyen pondéré du capital différent en fonction des UGT et des secteurs d'activités dans lesquels elles interviennent.

Pour une filiale cotée, la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) retenue est sa capitalisation boursière à moins que celle-ci soit inférieure à la valeur nette comptable, auquel cas, une estimation de la valeur d'utilité est effectuée.

#### Approche :

- Prise en compte de la capitalisation boursière si inférieure au montant des capitaux propres comme indice de perte de valeur
- Utilisation de la méthode DCF en se basant sur un BP validé par le Conseil d'Administration sur un horizon de 5 ans pour évaluer la valeur recouvrable des UGT. pour évaluer la valeur d'utilisation des actifs
- Sonasid est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (interdépendance entre les usines)

### 3.11. Stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### 3.12. Actifs financiers

Conformément à l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables (« juste valeur par capitaux propres – recyclables ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables »).

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

#### 3.12.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti.

Les créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des événements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales. Ce taux de perte fait l'objet d'un suivi régulier.

### 3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires liés à des opérations de financement sont également exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

### 3.14. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

### 3.15. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
  - n'est pas un regroupement d'entreprises; et
  - au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).
  - à la date de transaction ne donne pas lieu à des montants égaux de différences temporaires déductibles et imposables

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

### 3.16. Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

### 3.17. Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite lié à un risque

environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus..

### 3.18. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport.

### 3.19. Passifs financiers

#### 3.19.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location la dette financière constatée en contrepartie de l'actif droit d'utilisation est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

#### 3.19.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créditeurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...

### 3.20. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de marchandises ;
- ventes de biens et services produits ;
- revenus locatifs.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis et pour un montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.

Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle en cinq étapes :

- Identifier les contrats avec des clients,
- Identifier les obligations de prestation prévues au contrat,
- Déterminer le prix de transaction,
- Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat, et
- Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque le Groupe a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des loyers sont comptabilisés de façon linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchise, droit d'entrée...) sont étalés sur la durée ferme du bail.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Les produits des activités ordinaires relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

### 3.21. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ».

### 3.22. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement).

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

### 3.23. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

### 3.24. Liste des normes et interprétations :

#### **Normes ou amendements applicables obligatoirement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Sonasid au 31 décembre 2023.

Elles concernent principalement :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » : cette norme établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 12 « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique » : cet amendement supprime l'exemption de comptabilisation initiale des impôts différés pour les transactions résultant des différences temporaires taxables et déductibles d'un même montant ;
- y amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables » : ces amendements clarifient les différences entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Les estimations comptables sont désormais définies comme « des montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à des incertitudes en ce qui concerne leur évaluation » ;
- amendements à IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 » : ces amendements prévoient une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par Pilier 2.

#### **Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2023**

Le Groupe Sonasid n'a anticipé aucune des nouvelles normes et amendements mentionnés ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- amendements à IAS 1 « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » ;
- amendements à IFRS 16 « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financements fournisseurs » ;
- amendement à IAS 21 « Absence de convertibilité ».

### 3.25. Evaluation à la juste valeur (IFRS 13)

#### 3.25.1 Hiérarchie de la juste valeur

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou mentionnée dans les présents états financiers sont classés selon la hiérarchie prévue par la norme IFRS 13.

En effet, cette norme classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

#### **Niveau 1 :**

Les données de ce niveau s'entendent des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

#### **Niveau 2 :**

Les données d'entrée de ce niveau 2 sont des données, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

#### **Niveau 3 :**

Les données d'entrée de ce niveau sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

### 3.25.2 Techniques d'évaluation

Les titres cotés sont évalués au cours de bourse de clôture, sauf lorsque ce dernier est jugé impertinent par rapport à la valeur des titres concernés.

Les titres non cotés sont évalués en fonction de leur valeur recouvrable

Les instruments dérivés sont évalués à leur valeur marché à la date de clôture.

## NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE L'EXERCICE

### 4.1. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2023.

### 4.2. Acquisitions

Le Groupe n'a pas procédé à aucune acquisition d'entités au cours de l'année 2023.

## NOTE 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe Sonasid intervient principalement dans le secteur de la sidérurgie. L'activité est intégrée verticalement et le groupe de produits commercialisés par le Groupe ne comportent pas des risques et une rentabilité sensiblement différents.

Par ailleurs, la quasi-totalité de son activité est réalisée au Maroc.

De ce fait, aucun niveau d'information sectorielle ou par zone géographique n'a été retenu.

## NOTE 6. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Sonasid se décomposent de la manière suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Chiffre d'affaires	4 995,8	4 888,2
• Autres produits de l'activité	-112,4	236,3
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>4 883,3</b>	<b>5 124,4</b>

Le chiffre d'affaires se décompose globalement comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Production vendue de biens et services	4 642,2	4 557,0
• Ventes de Marchandises en l'état	353,6	331,1
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4 995,8</b>	<b>4 888,2</b>

## NOTE 7. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Achats revendus de marchandises	(98,0)	(57,1)
• Achats consommés de matières et fournitures	(3 984,1)	(4 225,4)
<b>ACHATS</b>	<b>(4 082,1)</b>	<b>(4 282,5)</b>
• Loyers opérationnels	3,6	(2,3)
• Entretien et réparations	(5,8)	(3,5)
• Rémunération de personnel extérieur à l'entreprise	(11,7)	(14,0)
• Charges externes diverses	(287,5)	(273,6)
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>(301,4)</b>	<b>(293,5)</b>
<b>TOTAL ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>(4 383,5)</b>	<b>(4 575,9)</b>

## NOTE 8. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### 8.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'année 2023 sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Salaires et traitements	(152,6)	(133,0)
• Autres charges sociales	(55,1)	(44,1)
• Dotations nettes aux provisions pour avantages du personnel	(6,2)	(8,3)
<b>TOTAL</b>	<b>(213,9)</b>	<b>(185,4)</b>

### 8.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration globale se ventilent comme suit :

	2023	2022	Var %
• Cadres	120	113	(6,2%)
• Non cadres	598	610	(2,0%)
<b>TOTAL</b>	<b>718</b>	<b>723</b>	<b>(0,7%)</b>

### 8.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

L'information relative à la rémunération des organes d'administration et de direction figure dans la Note 29 relative aux parties liées.

## NOTE 9. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2022 et 31 Décembre 2023 se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
<b>AMORTISSEMENTS NETS IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		
• Immobilisations incorporelles	(2,0)	(2,0)
• Immobilisations corporelles	(122,6)	(142,3)
• Immobilisations en droit d'usage	(14,4)	(13,6)
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>(139,0)</b>	<b>(157,9)</b>
<b>PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR NETTES IMPACTANT LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT</b>		
• Stocks et créances	2,3	2,2
• Provisions pour risques et charges		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2,3</b>	<b>(2,2)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(136,6)</b>	<b>(155,7)</b>
<b>DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>(136,6)</b>	<b>(155,7)</b>
<b>DONT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>		

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 21 de ces états financiers.

## NOTE 10. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Cession d'actifs	0,5	(0,1)
• Résultats sur dérivés de change – Trading	(14,5)	22,8
• Autres produits et charges d'exploitation	30,7	13,0
• Autres produits et charges d'exploitation non courante*	2,2	0,2
<b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>18,9</b>	<b>36,0</b>

\*Ce poste est détaillé dans le tableau suivant

### 10.1. Autres produits et charges d'exploitation non courants

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
• Autres produits non courants	23,1	25,5
• Autres charges non courantes	(20,9)	(25,3)
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>

## 10.2. Résultats sur dérivés

Ce poste enregistre principalement la variation de juste valeur des dérivés de change en Trading.

## NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2023 et Décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
<b>PRODUITS D'INTÉRÊTS</b>	<b>10,8</b>	<b>14,7</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>(34,3)</b>	<b>(12,6)</b>
• Reprises des pertes de valeur		
• Gains et pertes de change	11,4	(33,9)
• Autres charges financières		(2,0)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>11,4</b>	<b>(35,9)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(12,1)</b>	<b>(33,8)</b>

Le poste « produits d'intérêts » comprend essentiellement les intérêts sur les placements des excédents de trésorerie.

Le poste « Autres charges financières » est lié à l'impact de l'actualisation des provisions pour risques et charges conformément à IAS 37.

## NOTE 12. IMPOTS

### 12.1. Charge d'impôt

#### 12.1.1. Reconnue en compte de résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 Décembre 2023 et 2022, s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
<b>CHARGE D'IMPÔT COURANT</b>		
• Charge de l'exercice	(41,9)	(64,5)
• Ajustement de la charge d'impôt provenant d'exercices antérieurs	0,0	0,0
	<b>(41,9)</b>	<b>(64,5)</b>
<b>CHARGES / PRODUITS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		
• Variations des différences temporaires	15,2	9,1
• Variations des taux d'imposition	(1,1)	(10,4)
• Variation des déficits fiscaux antérieurs		
	<b>(14,1)</b>	<b>(1,3)</b>
<b>CHARGE / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT</b>	<b>(27,8)</b>	<b>(65,8)</b>

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période

## 12.1.2. Impôts différés comptabilisés au bilan

EN MILLIONS DE MAD	ACTIF		PASSIF		NET	
	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-22
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>						
• Provenant des différences temporaires	158,1	168,0	216,2	230,7	(58,1)	(62,7)
• Provenant des déficits fiscaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
• Provenant des crédits d'impôt						
<b>TOTAL</b>	<b>158,1</b>	<b>168,0</b>	<b>216,2</b>	<b>230,7</b>	<b>(58,1)</b>	<b>(62,7)</b>

## 12.1.3. Preuve d'impôt

EN MILLIONS DE MAD	2023	2022
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>65,3</b>	<b>86,1</b>
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (HORS S.M.E)</b>	<b>65,1</b>	<b>85,9</b>
• Impôt sur les bénéfices	(41,9)	(64,5)
• Impôts différés	14,1	(1,3)
<b>TOTAL CHARGE FISCALE</b>	<b>(27,8)</b>	<b>(65,8)</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS (HORS S.M.E)</b>	<b>93,1</b>	<b>151,9</b>
• Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale / Résultat comptable avant impôts)	(0,30)	(0,43)
• Impôt sur différences permanentes		
• Régularisation sur IS (a)		
• Cotisation minimale		
• Autres différences (b)	2,3	8,6
<b>CHARGE FISCALE RECALCULÉE</b>	<b>(25,5)</b>	<b>(47,09)</b>
<b>TAUX D'IMPÔT LÉGAL AU MAROC (CHARGE FISCALE RECALCULÉE / RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS)</b>	<b>(0,27)</b>	<b>(0,31)</b>

## NOTE 13. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

	2023	2022
Nombre moyen pondéré:		
• d'actions ordinaires émises	3 900 000	3 900 000
• d'actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat	-	-
• d'actions d'auto détention	-	-
<b>NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>3 900 000</b>	<b>3 900 000</b>
• Nombre d'instruments dilutifs	-	-
<b>NOMBRE D' ACTIONS RETENU POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>3 900 000</b>	<b>3 900 000</b>

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Le résultat de base par action est de 16,69 Dirhams au 31 Décembre 2023 contre 22,03 Dirhams au 31 Décembre 2022.

EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2023	2022
• Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère	65,1	85,9
• Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	3 900 000	3 900 000
<b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>16,69 MAD</b>	<b>22,03 MAD</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>16,69 MAD</b>	<b>22,03 MAD</b>

## NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Logiciels	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>54,8</b>			<b>54,8</b>
• Acquisitions	0,8			0,8
• Autres mouvements				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>55,6</b>			<b>55,6</b>
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023</b>	<b>55,6</b>			<b>55,6</b>
• Acquisitions	0,7			0,7
• Autres mouvements				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>56,3</b>			<b>56,3</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS</b>				
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>(47,9)</b>			<b>(47,9)</b>
• Amortissements	(2,0)			(2,0)
• Autres mouvements	0,0			0,0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>(49,9)</b>			<b>(49,9)</b>
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023</b>	<b>(49,9)</b>			<b>(49,9)</b>
• Amortissements	(2,0)			(2,0)
• Autres mouvements	0,0			0,0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>(51,9)</b>			<b>(51,9)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>				
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>5,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5,7</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>4,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,4</b>

## NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

EN MILLIONS DE MAD	Terrains	Construction	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	266,2	727,6	3 641,3	46,51	59,7	4 741,4
• Acquisitions	1,7	20,8	95,5	21,5	2,2	141,7
• Cessions			(14,5)		(5,8)	(20,3)
• Autres mouvements		0,6	17,4	(18,0)		0
AU 31 DÉCEMBRE 2022	267,9	749,0	3 739,7	50,0	56,1	4 862,8
AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023	267,9	749,0	3 739,7	50,0	56,1	4 862,8
• Acquisitions	0,5	2,9	115,8	97,6	2,2	219,0
• Cessions			0,0		(4,5)	(4,5)
• Autres mouvements			107,3	(108,3)	1,1	0
AU 31 DÉCEMBRE 2023	268,4	752,0	3 962,8	39,3	54,8	5 077,2
<b>AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS</b>						
AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	(23,6)	(542,6)	(2 948,8)	0,0	(55,3)	(3 570,3)
• Amortissements	(0,4)	(29,4)	(110,7)	0,0	(1,8)	(142,3)
• Cessions			14,4		5,8	20,3
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2022	(24,1)	(572,0)	(3 045,0)	0,0	(51,3)	(3 692,4)
AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023	(24,1)	(572,0)	(3 045,0)	0,0	(51,3)	(3 692,4)
• Amortissements	(0,7)	(26,6)	(88,1)	0,0	(1,9)	(117,4)
• Cessions					4,5	4,5
• Autres mouvements						
AU 31 DÉCEMBRE 2023	(24,8)	(598,7)	(3 133,1)	0,0	(48,7)	(3 805,2)
<b>VALEURS NETTES</b>						
AU 31 DÉCEMBRE 2022	243,9	177,0	694,7	50,0	4,8	1 170,4
AU 31 DÉCEMBRE 2023	243,6	153,3	829,7	39,3	6,2	1 272,0

Immeubles de placement

Le Groupe ne dispose pas d'immeubles de placement au 31 décembre 2023.

## NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
<b>PART NON COURANTE</b>		
• Instruments financiers dérivés	0,0	0,0
• Actifs financiers	0,0	0,0
• Prêts et créances	40,0	40,0
<b>TOTAL</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>
<b>PART NON COURANTE</b>		
• Instruments financiers dérivés	9,9	24,4
• Actifs financiers	0,0	0,0
• Prêts et créances	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>9,9</b>	<b>24,4</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>49,9</b>	<b>64,4</b>

## 16.1. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés concernent les couvertures de charge à terme qualifiés de Trading.

## 16.2. Prêts et créances

Les prêts et créances se décomposent en valeur nette comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
<b>PART NON COURANTE</b>		
• Prêts au personnel	0,0	0,0
• Dépôts et cautionnements	40,0	40,0
<b>TOTAL</b>	<b>40,0</b>	<b>40,0</b>

## NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Stocks de marchandises	12,1	12,9
• Stocks de matières et fournitures consommables	483,2	417,9
• En-cours de production	160,1	71,1
• Stocks de produits finis intermédiaires	415,3	616,3
<b>TOTAL DES STOCKS EN VALEUR BRUTE</b>	<b>1 070,6</b>	<b>1 118,2</b>
<b>MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>		
• Perte de valeur constatée sur la période		(2,6)
• Reprise de perte de valeur suite à des sorties et des cessions		
• Reprise de perte de valeur devenue sans objet	11,1	12,4
• Autres mouvements		
<b>MONTANT DE LA PERTE DE VALEUR EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>(95,0)</b>	<b>(106,1)</b>
<b>TOTAL STOCKS, NET</b>	<b>975,7</b>	<b>1 012,1</b>

## NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Clients et comptes rattachés	1 649,6	1 333,1
• Dépréciation clients et comptes rattachés	(334,7)	(325,9)
<b>TOTAL CRÉANCES CLIENTS</b>	<b>1 314,9</b>	<b>1 007,2</b>
• Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	19,2	34,0
• Personnel – débiteur	0,4	0,5
• Etat – débiteur	193,6	148,6
• Comptes d'associés débiteurs		
• Créances sur cession d'actifs		
• Autres débiteurs	22,7	12,4
• Compte de régularisation – Actif	4,6	1,6
<b>TOTAL AUTRES DÉBITEURS COURANTS</b>	<b>240,6</b>	<b>197,1</b>

## NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Titres et valeurs de placement	480,2	809,7
• Banque	287,7	9,0
• Autres comptes de trésorerie	0,2	32,9
<b>TOTAL</b>	<b>768,1</b>	<b>851,6</b>

## NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

### 20.1. Politique de Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit :

- ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires ;
- rembourser du capital aux actionnaires ;
- émettre de nouvelles actions ; ou
- vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

Le Groupe utilise différents indicateurs, dont le levier financier (endettement net / capitaux propres), qui fournit aux investisseurs une vision de l'endettement du Groupe comparativement au total des capitaux propres. Ces fonds propres incluent notamment la réserve des variations de valeur des couvertures des flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

### 20.2. Variation des capitaux propres part du Groupe

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-23	31-déc-22
• Capitaux propres consolidés en début d'exercice	1 844,8	1 888,1
• Dividendes versés	(117,0)	(148,2)
• Autres variations	20,6	18,9
• Augmentation de capital		
• Résultat net (Part du Groupe) de la période	65,1	85,9
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE</b>	<b>1 813,9</b>	<b>1 844,8</b>

### 20.3. Variation des réserves Groupe

Les réserves se décomposent de la façon suivante :

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-23	31-déc-22
• Réserve légale	39,0	39,0
• Réserve de conso Groupe		
• Autres réserves Groupe	462,3	480,3
• Autres réserves	850,1	845,7
• Report à nouveau	5,8	2,2
<b>RÉSERVES GROUPE</b>	<b>1 357,3</b>	<b>1 367,2</b>

- Les autres réserves Groupe comprennent l'impact de la première adoption des normes IAS/IFRS. Leur variation entre 2023 et 2022 a pour origine les impacts des retraitements IFRS au 31 Décembre 2023.
- Les autres réserves comprennent les réserves réglementées et les réserves facultatives de la société Sonasid.

### 20.4. Variation des intérêts minoritaires

EN MILLIONS DE DHS	31-déc-23	31-déc-22
• Intérêts minoritaires en début d'exercice	2,28	2,01
• Dividendes versés		
• Autres variations		
• Résultat de l'exercice	0,27	0,27
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES DE LA CLÔTURE</b>	<b>2,55</b>	<b>2,28</b>

## NOTE 21. PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Litiges	0,1	0,1
• Autres risques	86,6	86,6
<b>TOTAL</b>	<b>86,7</b>	<b>86,7</b>
<b>DONT:</b>		
• Part non courante	59,8	59,8
• Part courante	26,9	26,9

La variation de ces provisions entre 2022 et 2023 s'analyse comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	Solde au 31 décembre 2022	Dotations de l'exercice	Reprise provisions	Solde au 31 décembre 2023
• Litiges	0,1			0,1
• Autres risques	86,6			86,6
<b>TOTAL</b>	<b>86,7</b>			<b>86,7</b>
<b>DONT:</b>				
• Part non courante	61,6			59,8
• Part courante	28,6			26,9

## NOTE 22. AVANTAGES DU PERSONNEL

Les engagements du Groupe SONASID ne sont pas couverts par des actifs de couverture.

Les niveaux des provisions au 31 décembre 2023 :

Groupe	SONASID	SONASID
Filiale	SONASID	SONASID
Avantages	IDR	Maladie
	31/12/2023	31/12/2023
Provisions au 1 <sup>er</sup> Janvier 2023	(8.458.503)	(102.191.319)
• Coût de service de la période	(816.801)	(8.294.048)
• Reprises pour utilisation/Prestations payées	626.750	3.394.957
• Variation de périmètre	0	0
• Business combination (seulement si significatif)	0	0
• Ecart de conversion	0	0
• Ecart actuariels	1.027.735	26.085.828
Provisions au 31 décembre 2023	(7.620.819)	(81.004.582)

Résumé des principales dispositions des régimes

### A. Indemnités de Fin de Carrière

Les salariés du Groupe SONASID perçoivent une indemnité au moment de leur départ en retraite.

Cette indemnité est soumise aux charges sociales, et dépend de la catégorie socioprofessionnelle du salarié. Les modalités de calcul en sont présentées ci-dessous :

Catégorie Socioprofessionnelle (CSP)	Indemnité en MAD
• Personnel d'exécution	30 000
• Agent de maîtrise	35 000
• Cadre	40 000
• Cadre directeur	50 000

### B. Couverture de Frais de santé

SONASID offre une couverture médicale à ses salariés et retraités par le biais de contrats d'assurance. Sous réserve d'être présent au moment du départ à la retraite, la couverture médicale est viagère pour tout le personnel du Groupe SONASID.

Les conjoints et les ayants droit bénéficient de la couverture médicale tant que l'ouvrant droit (i.e. le retraité) est en vie. En cas de décès de ce dernier, ils ne sont plus couverts par le contrat.

L'assurance couvre les frais médicaux engagés à un taux généralement compris entre 70 % et 80 %. Par ailleurs, le contrat d'assurance prévoit des frais de gestion à la charge de l'employeur à hauteur de 38 % des sommes remboursées.

## BASE ACTUARIELLE

### A. Méthode actuarielle

La méthode actuarielle utilisée pour ces évaluations est la « projected unit credit method » (« PUC Proratée ») :

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de la société envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAP) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements globaux, calculés pour la carrière totale projetée du participant, sont ensuite repartis uniformément sur chacun des exercices, passés et futurs, entraînant une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ».

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation est appelée Coût des services rendus ou Coût Normal. Elle correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire que le participant aura effectuée à la fin de cet exercice. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de la société.

La durée résiduelle moyenne probable est la moyenne des durées restantes jusqu'au versement de la prestation considérée, pondérée par les probabilités de décès et de mobilité. Elle est nulle pour les retraités.

## B. Hypothèses actuarielles

HYPOTHESES ECONOMIQUES			
DATE D'ÉVALUATION	31.12.2023		
TAUX D'INFLATION	1,50%		
TAUX D'INFLATION MÉDICALE	4%		
TAUX D'ACTUALISATION			
• Frais de Santé	6,40%		
• Indemnités de Fin de Carrière	5,00 %		
TAUX MOYEN DE CHARGES SOCIALES	15,00 %		
TAUX D'AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS ( BRUT D'INFLATION )	3,50%		
TAUX DE REVALORISATION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES	1,50%		
HYPOTHESES DEMOGRAPHIQUES			
MORTALITÉ	TG CIMR 2012		
INVALIDITÉ	Non prise en compte		
TAUX DE MOBILITE PAR TRANCHES D'AGES			
TRANCHES D'ÂGES	Cadres	Non Cadres	
• 29 ans et avant	20.00 %	10.00%	
• 30 à 34 ans	10.00 %	5.00 %	
• 35 à 39 ans	7.50 %	3.75%	
• 40 à 44 ans	5.00 %	2.50 %	
• 45 à 49 ans	2.00 %	1,00 %	
• 50 ans et plus	0.00%	0.00%	
TAUX D'OCCUPATION JUSQU'À LA RETRAITE	Identique à celui de la date d'évaluation		
AGE DE DÉPART À LA RETRAITE	60 ans		

## NOTE 23. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
• Dettes de location financement	0,00	0,00
• Dettes liées aux contrats à droit d'usage	109,0	109,0
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>	<b>115,7</b>	<b>123</b>
• Emprunts obligataires	0,00	0,00
• Emprunts auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
• Dettes de location financement	0,00	0,00
• Instruments dérivés de couverture	0,00	0,00
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>109,0</b>	<b>109,0</b>

Les emprunts courants auprès des établissements de crédit concernent essentiellement les découverts bancaires et autres crédits de trésorerie.

## NOTE 24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs du Groupe se décomposent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
<b>DETTE FOURNISSEURS NON COURANTS</b>		
• Compte de régularisation - passif - part > 1 an	17,9	20,5
<b>TOTAL AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS</b>	<b>17,9</b>	<b>20,5</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS</b>	<b>17,9</b>	<b>20,5</b>
EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>		
• Clients crédateurs Avances & Acomptes	12,5	158,5
• Personnel crédateur	6,5	5,8
• Organismes sociaux	2,3	8,8
• Etat crédateur	482,2	370,5
• Comptes d'associés crédateurs	1,2	1,9
• Dettes s/ acquis. d'actifs		
• Autres créanciers	0,7	0,7
• Compte de régularisation – passif	1,0	0,1
<b>TOTAL AUTRES CRÉDITEURS COURANTS</b>	<b>506,4</b>	<b>546,4</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS</b>	<b>2 539,0</b>	<b>2 165,4</b>

Le compte de régularisation-passif - part > 1 an comprend la part à plus d'un an des subventions d'investissements.

## NOTE 25. INSTRUMENTS FINANCIERS

## 25.1. Juste valeur des actifs financiers

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances d'exploitation, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
  - Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
  - Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc Gaap, les titres sont valorisés à leur coût.

• Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Autres actifs financiers	49,9	64,4
• Clients et autres débiteurs	1 555,5	1 204,3
• Trésorerie et Equivalents de trésorerie	768,1	851,6
<b>TOTAL</b>	<b>2 373,5</b>	<b>2 120,3</b>

### 25.2. Juste valeur des passifs financiers

Dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme apparaît comme une estimation de leur juste valeur.

La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.

Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- Dettes de financement : la juste valeur des dettes de financement (emprunts obligataires, dettes auprès des établissements de crédit...) correspond à leur coût amorti (valeur nominale diminuée des frais d'émission de l'emprunt si ces derniers représentent au moins 1% de cette valeur).
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Fournisseurs et autres créditeurs	2 556,9	2 185,9
• Dettes financières non courantes	109,0	109,0
• Dettes financières courantes	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>2.666,6</b>	<b>2.295,0</b>

### 25.3. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque de change.

Pour réduire et gérer son exposition au risque de variation de change, le Groupe Sonasid utilise des instruments financiers dérivés dans le but de couvrir les expositions budgétaires en devises hautement probables et/ou les engagements fermes à l'importation. Comptablement, ces instruments dérivés ne sont pas qualifiés de couverture.

Ces risques sont contrôlés par une équipe dédiée et indépendante, ayant la faculté le cas échéant de rapporter directement à la Direction Générale.

L'intégralité de ces dérivés est comptabilisée à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments dérivés de change se présente comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS – ACTIF</b>	<b>9,9</b>	<b>24,4</b>
• change	9,9	24,4
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS – PASSIF</b>		
• change		

#### Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (ex : actifs et capitaux propres, notations des agences de notation...), et selon les échéances de transaction.

Les principales mesures prises pour le groupe concernant la limitation du risque de crédit clients. Ainsi, dès début Janvier 2007, le Groupe a souscrit à une Assurance couvrant le Crédit Client.

## NOTE 26. CONTRATS DE LOCATION

Conformément à l'IFRS 16, les contrats de location exclus du champ d'application sont ceux dont la durée restante est inférieure à 12 mois ou dont la valeur est faible. Les charges locatives annuelles de ces contrats se détaillent comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Charges locatives des biens hors scope < 12 mois	(0,51)	(0,72)
• Charges locatives des biens hors scope de faible valeur	(0,12)	(0,12)
• Charges relatives aux paiements de loyers variables		
• Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation		
• Sortie de trésorerie relatives aux contrats de location		
<b>TOTAL</b>	<b>(0,63)</b>	<b>(0,84)</b>

L'échéancier des paiements futurs de la dette comptabilisée sous IFRS 16 se détaille ci-dessous :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Dans 1 an	19,85	11,44
• Entre 1 et 5 ans	48,35	26,02
• Supérieur à 5 ans	125,91	71,59
<b>TOTAL</b>	<b>194,11</b>	<b>109,05</b>

La charge d'intérêt de l'exercice relative à la dette de location est de (6,59).

## NOTE 27. AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Avals, cautions et garanties donnés	300,1	267,5
• Dettes garanties par des actifs nantis ou hypothéqués	0	0
• Autres engagements donnés	298,5	52,3
<b>TOTAL</b>	<b>598,7</b>	<b>319,8</b>

Engagements reçus

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Avals, cautions et garanties reçus	248,5	299,6
• Nantissement et hypothèques reçus	0	0
• Autres engagements reçus	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>248,5</b>	<b>299,6</b>

## NOTE 28. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

Par ailleurs, le Groupe a d'autres passifs éventuels liés aux lois sur l'environnement (les décrets d'application n'ayant pas encore été promulgués). Toutefois, ces éléments ne devraient pas amener le groupe à comptabiliser un passif.

## NOTE 29. PARTIES LIEES

La rémunération des administrateurs et des membres du comité de direction incluses dans les charges de la période se décompose comme suit :

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Administrateurs	2,0	2,0
• Membres du comité de direction	8,5	7,4
<b>TOTAL</b>	<b>10,5</b>	<b>9,4</b>

S'ajoutant à ces rémunérations, d'autres opérations avec les parties liées :

- Assistance technique à travers des conventions réglementées
- Achat et vente auprès des filiales du groupe aux conditions normales du marché

## NOTE 30. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

30.1. Détail de l'incidence de la variation du BFR sur la trésorerie de l'exercice

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Variation des stocks	36,91	(370,92)
• Variation des créances	(349,93)	(425,51)
• Variation des dettes	371,63	739,10
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>58,60</b>	<b>(57,33)</b>

30.2. Réconciliation de la trésorerie affichée au bilan et au TFT

EN MILLIONS DE MAD	31-déc-23	31-déc-22
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	768,1	851,6
• Trésorerie Passive (Montant inclus dans les dettes courantes envers les établissements de crédit)	(0,0)	(0,0)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – BILAN</b>	<b>768,1</b>	<b>851,6</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – TFT</b>	<b>768,1</b>	<b>851,6</b>

## NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 31 Décembre 2023.

## NOTE 32. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2023

	31 Décembre 2023			31 Décembre 2022		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
• SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
• LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**Deloitte.**

Bd Sidi Mohammed Benabdellah  
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3<sup>ème</sup> étage  
La Marina - Casablanca



Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa  
20220 Hay Hassani  
Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**SONASID S.A.**  
Route nationale n° 2  
El Aaraoui – BP 551  
Nador

## **RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

### **Audit des états de synthèse**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 1.816 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 65.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

**SONASID**  
Page 2

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

▪ **Evaluation des immobilisations corporelles**

**Questions clés identifiées**

Au 31 décembre 2023, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles de la société s'élèvent à MMAD 1.272 qui représentent 26% du total Bilan.

La direction revoit la valorisation des immobilisations corporelles à chaque arrêté en cas d'indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans le paragraphe « Tests de dépréciation et perte de valeur des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de immobilisations corporelles constitue un point clé de l'audit.

**Notre réponse d'audit**

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance des procédures mises en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation notamment des jugements relatifs à la détermination des UGT auxquelles les immobilisations corporelles sont affectées, à la détermination des indices de perte de valeur et à la détermination de la valeur recouvrable.
- Examiné les contrôles clés mis en place par la direction dans le cadre des tests de dépréciation.
- Apprécié le caractère raisonnable des conclusions de la direction sur la présence / l'absence d'indicateurs de perte de valeur.
- Revu la cohérence des hypothèses et des données clés des modèles de flux de trésorerie avec les données historiques et les données du marché.

▪ **Provision pour risques**

**Questions clés identifiées**

SONASID est exposée à des risques inhérents à son activité, notamment en ce qui concerne le risque lié à l'acquisition de fonciers.

Comme mentionné dans le paragraphe « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques comprennent une provision au titre du risque foncier pour un montant de MMAD 79 qui constitue un point clé de notre audit compte tenu du degré de jugement exercé par la Direction dans l'estimation de ce risque et du caractère potentiellement significatif de son incidence.

**Notre réponse d'audit**

Dans le cadre de notre audit, les procédures mises en place ont consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société afin de recenser les risques auxquels elle est exposée.
- Prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par la direction, de la documentation correspondante y compris les analyses menées par les conseils externes.
- Apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour estimer le montant des provisions comptabilisées.
- Examiner le caractère approprié des informations relatives à ces risques présentées en annexe.

**SONASID**  
Page 3

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

SONASID  
Page 4

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT



Sakina Bensouda  
Associée

PwC Maroc



Mohamed Rqibate  
Associé

# ETAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	PWC						ERNEST & YOUNG AUDIT						DELOITTE AUDIT						TOTAL		
	MONTANT EN KMAD			POURCENTAGE PAR ANNÉE			MONTANT EN KMAD			POURCENTAGE PAR ANNÉE			MONTANT EN KMAD			POURCENTAGE PAR ANNÉE			2023	2022	2021
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021						
CAC	520	0	0	100%	0%	0%	0	521	710	0%	100%	100%	472	733	425	100%	100%	100%	992	1254	1135
Sonasid	520	0	0	100%	0%	0%	0	521	500	0%	100%	70%	262	503	425	56%	69%	100%	782	1024	925
LMAR	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	210	0%	0%	30%	210	230	0	44%	31%	0%	210	230	210
Honoraires Loi 69-21	50	0	0	100%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	90	0	0	100%	0%	0%	140	0	0
Sonasid	50	0	0	100%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	50	0	0	56%	0%	0%	100	0	0
LMAR	0	0	0	0%	0%	0%	0	0	0	0%	0%	0%	40	0	0	44%	0%	0%	40	0	0
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>570</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>521</b>	<b>710</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>562</b>	<b>733</b>	<b>425</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1132</b>	<b>1254</b>	<b>1135</b>

# PROJET DE RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## Première résolution

### (Approbation des comptes)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de **79 097 609,38 dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## Deuxième résolution

### (Quitus)

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2023.

## Troisième résolution

### (Conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

## Quatrième résolution

### (Affectation des résultats)

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 qui fait apparaître un bénéfice net comptable de **79 097 609,38 dirhams**, comme suit :

• Résultat de l'exercice 2023 :	<b>+79 097 609,38</b>	<b>dirhams</b>
• Prélèvement au titre de la réserve légale :	<b>- 0,00</b>	<b>dirhams</b>
• Solde disponible en report à nouveau :	<b>+5.845.248,88</b>	<b>dirhams</b>
• Soit un bénéfice distribuable de :	<b>+ 84 942 858,26</b>	<b>dirhams</b>
• A la distribution de dividendes pour un montant de :	<b>- 81.900.000,00</b>	<b>dirhams</b>
• Solde de :	<b>3.042.858,26</b>	<b>dirhams</b>

Soit un dividende de 21 dirhams par action. Le dividende ainsi fixé serait mis en paiement au plus tard le 31 juillet 2024.

Et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit **3.042.858,26 dirhams**.

## Cinquième résolution

### (Jetons de présence)

L'assemblée générale décide d'allouer au conseil d'administration la somme fixe annuelle brute globale de **1.428.000,00 MAD** au titre des jetons de présence de l'exercice 2023.

## Sixième résolution

### (Démission d'administrateur)

L'assemblée générale prend acte de la démission de :

- **M. Christian Quincke** de son mandat d'administrateurs avec prise d'effet le 9 février 2024 et lui donne quitus de sa gestion.
- **M. Mohammed Fikrat** de son mandat d'administrateur avec prise d'effet à l'issue de la réunion du Conseil du 13 mars 2024 et lui donne quitus de sa gestion.

## Septième résolution

### (Ratification de la cooptation d'administrateurs)

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation de :

- **M. Nico Dewachtere** en qualité d'administrateur en remplacement de M. Christian Quincke, en vertu d'une résolution du conseil d'administration réuni le 13 mars 2024 et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- **Mme Dayae Oudghiri** en qualité d'administratrice indépendante en remplacement de M. Mohamed Fikrat, en vertu d'une résolution du conseil d'administration réuni le 13 mars 2024, et ce pour la durée restante du mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

## Huitième résolution

### (Changement de représentant permanent)

L'assemblée générale prend acte du changement de représentant de la CIMR qui est désormais représentée par M. Hassan Boulaknadal en remplacement de M. Khalid Cheddadi.

## Neuvième résolution

### (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats de :

- **M. Saïd Elhadi** en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une période statutaire de **trois (03) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2026**.

- **RMA, Représentée par M. Azeddine Guessous** en qualité d'administrateur pour une période statutaire de **six (06) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2029**.

- **MCMA, Représentée par M. Hicham Belmrah**, en qualité d'administrateur pour une période statutaire de **six (06) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2029**.

- **CIMR, Représentée par M. Hassan Boulaknadal** en qualité d'administrateur pour une période statutaire de **six (06) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2029**.

- **Mme. Sanaa Bakkal** en qualité d'administrateur pour une période statutaire de **six (06) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2029**.

- **M. Cédric BOUZAR** en qualité d'administrateur pour une période statutaire de **six (06) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2029**.

- **M. Matthias Guenther** en qualité d'administrateur pour une période statutaire de **six (06) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2029**.

- **M. Nico Dewachtere** en qualité d'administrateur pour une période statutaire de **six (06) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2029**.

- **M. Tariq Makram** en qualité d'administrateur pour une période statutaire de **six (06) ans**. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice **2029**.

## Dixième résolution

### (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

# LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE	Date du communiqué
Indicateurs T4 2022	28 février 2023
Résultats annuels au 31 décembre 2022	17 mars 2023
Mise à disposition du RFA 2022 & Comptes	30 avril 2023
Avis de convocation de l'AGO	21 mai 2023
Indicateurs T1 2023	31 mai 2023
Communiqué post AGO des actionnaires	22 juin 2023
Indicateurs T2 2023	30 août 2023
Résultats du 1er semestre 2022	27 septembre 2023
Avis de convocation AGE du 22 décembre 2023	22 novembre 2023
Indicateurs T3 2023	30 novembre 2023
Projet de statuts harmonisés	22 décembre 2023
Communiqué post AGE du 22 décembre 2023	22 décembre 2023
Indicateurs T4 2023	29 février 2024
Résultats annuels au 31 décembre 2023	22 mars 2024

Ces communiqués peuvent être consultés à l'adresse suivante :

<https://sonasid.ma/fr/publications-financieres>

#### **CONTACT PRESSE**

Nada YACOUBI  
yacoubi@sonasid.ma  
+212 5 22 95 41 00

#### **CONTACT ESG**

Amal BAHBOUHI  
a.bahbouhi@sonasid.ma

#### **CONTACT ANALYSTES**

ET INVESTISSEURS  
Youssef HBABI  
y.hbabi@sonasid.ma

#### **Siège social :**

Route Nationale n° 2 - El Aaroui  
BP 551 - Nador

#### **Siège administratif :**

Twin Center, angle Bd Zerktouni et  
Massira Al Khadra, Tour A 18<sup>ème</sup> étage,  
Casablanca

[www.sonasid.ma](http://www.sonasid.ma)